

DEUXIÈME RÉUNION JOINTE

des Membres

**DE L'ASSEMBLÉE CONSULTATIVE
DU CONSEIL DE L'EUROPE**

et des Membres

**DE L'ASSEMBLÉE COMMUNE
DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER**

(20 mai 1954)

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES DÉBATS

DEUXIÈME RÉUNION JOINTE

des Membres

**DE L'ASSEMBLÉE CONSULTATIVE
DU CONSEIL DE L'EUROPE**

et des Membres

**DE L'ASSEMBLÉE COMMUNE
DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER**

(20 mai 1954)

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES DÉBATS

STRASBOURG

AVERTISSEMENT

La présente édition contient les textes originaux des interventions en langue française et la traduction de celles qui ont été faites dans d'autres langues.

Ces dernières sont signalées par une lettre qui les précède :

(*A*) signifie que l'orateur s'est exprimé en langue allemande.

(*I*) signifie que l'orateur s'est exprimé en langue italienne.

(*N*) signifie que l'orateur s'est exprimé en langue néerlandaise.

(*E*) signifie que l'orateur s'est exprimé en langue anglaise.

Les textes originaux de ces interventions figurent dans l'édition de la langue considérée.

SOMMAIRE

PREMIERE SEANCE COMMUNE DU JEUDI 20 MAI 1954

	Pages
<i>Communications et allocution de M. le président</i>	7
<i>Allocution de M. Jean Monnet, président de la Haute Autorité</i>	8
<i>Interventions de :</i>	
<i>M^{lle} Klompé</i>	13
<i>M. Poher</i>	20
<i>M. le Président</i>	28

DEUXIEME SEANCE COMMUNE DU JEUDI 20 MAI 1954

<i>Interventions de :</i>	
<i>MM. Brooman-White</i>	29
<i>Chetwynd</i>	32
<i>Bruins Slot</i>	43
<i>Lannung</i>	46
<i>Triboulet</i>	49
<i>Elmgren</i>	51
<i>Federspiel</i>	52
<i>Etzel, vice-président de la Haute Autorité</i>	58
<i>Spienburg, membre de la Haute Autorité</i>	66
<i>Jean Monnet, président de la Haute Autorité</i>	69
<i>Allocution et communications de M. le président</i>	76
<i>Table nominative</i>	77
<i>Table analytique</i>	79

PREMIÈRE SÉANCE COMMUNE
DU JEUDI 20 MAI 1954

PRÉSIDENTENCE DE M. GUY MOLLET,
Président de l'Assemblée Consultative

La séance est ouverte à 15 heures.

M. le Président. — Mesdames, messieurs, la réunion jointe est ouverte.

Je vous rappelle que, lors de la précédente réunion jointe du 22 juin 1953, les bureaux de l'Assemblée Consultative et de l'Assemblée Commune avaient étudié en commun les questions posées par l'organisation de cette réunion et étaient tombés d'accord sur les points suivants, dont il sera de nouveau fait application à la présente réunion jointe :

Notre réunion a pour objet de procéder à une discussion en commun. Pour souligner le caractère libre de cette discussion, il n'a été distribué aucun ordre du jour. Cette discussion a pour but de faire connaître aux membres de chaque Assemblée les points de vue des membres de l'autre Assemblée, de façon que les deux Assemblées puissent ensuite voter séparément en pleine connaissance de cause.

Au cours de la présente réunion jointe, il ne sera procédé à aucun vote.

La présidence des séances sera assumée alternativement par les présidents des deux Assemblées.

Puis-je me permettre quelques mots de commentaire? L'objet de ces réunions a été non seulement de permettre aux deux Assemblées de s'informer mutuellement, mais, plus encore, de créer entre leurs membres un climat tel que ceux des pays qui n'appartiennent pas à une communauté spécialisée, comme celle du charbon et de l'acier, trouvent d'abord un certain nombre de liens, mais soient ensuite incités à passer de l'idée d'observation ou de liaison à celle, plus intime, et plus nécessaire encore, d'association.

Puissent de semblables réunions encourager ceux de nos collègues qui n'ont pas encore adhéré aux organisations en question à vouloir en faire partie.

C'est sur ce propos que je donne la parole à M. le président de la Haute Autorité.

M. Jean Monnet, *président de la Haute Autorité*. — Monsieur le président, mesdames, messieurs, au cours de l'année qui vient de s'écouler, depuis notre dernière réunion, de grands progrès ont été réalisés dans la Communauté du charbon et de l'acier. M. Poher vous les exposera au nom de l'Assemblée Commune.

Pour ma part, je voudrais, avant de répondre aux questions qui nous seront posées, vous dire brièvement où en sont nos relations avec le Conseil de l'Europe, avec les pays qui ne font pas partie de notre Communauté, et tirer quelques enseignements de l'expérience européenne que nous faisons.

Cette expérience, nous l'avons entreprise, non seulement pour nous-mêmes, mais aussi dans l'intérêt des autres pays libres de l'Europe. C'est pourquoi — je tiens à le souligner — la préoccupation constante de la Haute Autorité est d'informer de la manière la plus complète sur le développement de son action, et le Conseil de l'Europe et les pays qui ne font pas partie de la Communauté et qui sont déjà représentés auprès d'elle.

Rien, dans cette Communauté des six pays, n'est secret pour les autres. Nous n'attendons pas que les questions nous soient posées, nous les devançons et une méthode d'information régulière a été établie, qui permet à tous de suivre régulièrement l'action de la Haute Autorité.

Chaque mois, la Haute Autorité établit pour elle-même un rapport sur l'état d'avancement de ses activités; elle le communique aux délégations accréditées auprès d'elle.

Dans nos relations avec le Conseil de l'Europe, les discussions entre les commissions de l'Assemblée Consultative et la Haute Autorité se sont poursuivies. Au cours de ces derniers mois, la Commission des questions sociales, ainsi que la Commission des questions économiques, se sont réunies avec la Haute Autorité, à Luxembourg. Les rapports dans le travail journalier se sont précisés entre le Secrétariat du Conseil de l'Europe et les services de la Haute Autorité, aussi bien qu'entre les secrétariats des deux Assemblées. Enfin, je tiens à confirmer que la Haute Autorité est à la disposition du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe pour avoir avec lui une discussion générale, au cours du mois de septembre, sur l'ensemble de nos affaires.

Nous entrons maintenant dans une voie active de négociations entre la Communauté et les pays qui n'en font pas partie.

Ces négociations vont porter sur les relations de la Communauté et de ces différents pays en ce qui concerne, notamment, les aciers spéciaux.

Vous savez que la Haute Autorité a pris au G. A. T. T. l'engagement d'entrer en négociations, avant l'établissement du marché commun des aciers spéciaux, avec ceux des pays qui le demanderaient.

Jusqu'à présent, l'Autriche nous a déjà fait connaître son désir d'ouvrir des négociations, ce qui sera fait après que nous aurons eu, dans les prochains jours, une réunion avec le Conseil de Ministres de la Communauté.

En ce qui concerne les transports, des entretiens importants se poursuivent avec le Gouvernement autrichien et avec les experts suisses.

Vous savez également que la Haute Autorité et le Gouvernement britannique vont incessamment avoir, à Londres, des conversations préliminaires aux négociations qui — nous n'en doutons pas — aboutiront à cette association avec la Grande-Bretagne, à laquelle nous attachons tant de prix.

M^{lle} Klompé, dans le rapport qu'elle vous fera tout à l'heure, développera plus complètement cette très importante question.

Je voudrais maintenant tirer quelques enseignements de l'expérience européenne que nous faisons.

La caractéristique de la méthode que nous suivons, c'est de mettre en commun les ressources de nos pays; c'est d'avoir établi des institutions communes auxquelles ont été consentis par les parlements nationaux des transferts de souveraineté et accordés des pouvoirs de décision; c'est d'agir suivant des règles communes s'appliquant à tous sans discriminations.

Dans ce marché commun européen du charbon et de l'acier, les échanges se sont accrus. Les gouvernements qui ont consenti ces transferts de souveraineté acceptent les règles de la Communauté. Ils appliquent, de même que les entreprises, les décisions qui sont prises par les institutions communes. Lorsqu'ils contestent ces décisions, ils forment un recours devant la Cour de Justice de la Communauté, et c'est cette institution commune et souveraine qui juge en dernier ressort, au lieu que les gouvernements se fassent justice eux-mêmes.

Les ressources étant communes aux six pays, il est maintenant dans l'intérêt de chacun que les productions les meilleures se développent. C'est aussi l'intérêt de chacun que les productions les moins bonnes soient mises au niveau des autres, au lieu d'être protégées et d'être à la charge de la collectivité. Cette situation nouvelle amène naturellement les pays de la Communauté à agir en commun et à s'entraider.

C'est ainsi qu'en ce qui concerne le charbon, les pays dont le prix de revient est inférieur à la moyenne de la Communauté — ce qui est actuellement le cas de l'Allemagne et des Pays-Bas — financent un système de péréquation destiné à contribuer à la transformation des charbonnages belges et italiens, de telle sorte qu'ils puissent être pleinement intégrés dans le marché commun aussi rapidement que possible.

C'est ainsi encore que l'Italie bénéficie, pour ses importations de ferraille, d'une contribution de l'ensemble des utilisateurs de la Communauté, afin de placer les sidérurgistes italiens dans des

conditions comparables à celles des autres producteurs de la Communauté.

C'est l'intérêt commun qui crée la solidarité. Il permet des solutions nouvelles qui n'étaient pas possibles dans les formes nationales.

L'expression financière de cette solidarité est le prélèvement institué par le Traité et perçu par la Haute Autorité sur l'ensemble des productions de charbon et d'acier de nos six pays. Ce prélèvement permet de garantir la main-d'œuvre contre les risques qui ont jusqu'à présent pesé sur elle et qui ont fait obstacle aux progrès nécessaires. Il permet, en effet, de financer un fonds de réadaptation grâce auquel les travailleurs amenés à changer d'emploi bénéficient d'indemnités qui contribuent grandement à leur enlever l'inquiétude du lendemain.

C'est ce prélèvement qui est aussi à la base du crédit nouveau que la Haute Autorité est en train d'établir et qui lui permettra d'apporter une contribution importante à la modernisation et au développement de nos industries du charbon et de l'acier dans la Communauté.

Vous connaissez l'emprunt que la Haute Autorité vient de contracter auprès du Gouvernement américain. Vous en connaissez également les conditions. Il nous montre ce que permet le crédit commun, s'ajoutant au crédit propre des entreprises.

La Haute Autorité va poursuivre son action financière, tant aux Etats-Unis qu'en Europe même. Cet emprunt n'est qu'un début. Il nous laisse entrevoir ce que sera le crédit de l'Europe et les réalisations qu'il permettra le jour où nous serons enfin tous unis.

Aujourd'hui, chacun de nous peut voir les transformations que les pays européens sont capables de réaliser dans leur vie propre, dans leurs relations, et dans les conditions de leur développement.

Les six pays qui ont pris l'initiative de cette première intégration européenne ont été, dès le début, animés par la conviction que leur entreprise était indispensable. Indispensable pour assurer leur avenir, indispensable aussi pour ouvrir une voie nouvelle, dans laquelle ceux qui ne s'étaient pas d'abord joints à eux

pourraient eux aussi progresser quand ils participeraient activement à la création de l'Europe.

Les problèmes fondamentaux que nos six pays sont en train de résoudre sont ceux de tous les pays libres d'Europe. Les uns et les autres, dans le monde d'aujourd'hui, partagent le même destin.

A leur solidarité de fait s'ajoute un idéal commun de paix, de liberté et de progrès social.

La Haute Autorité et l'Assemblée Commune espèrent que notre Communauté, dont six pays ont assumé les premiers risques et jeté les premières bases, s'élargira. Nous pensons aux pays qui ont la liberté de prendre part à notre entreprise. Nous pensons aussi, comme M. Wehner le rappelait dans son intervention à l'Assemblée Commune, à ceux des Européens qui n'ont pas aujourd'hui cette liberté et qui ont, dès à présent, leur place parmi nous.

Certes, déjà nos pays ont établi certaines formes de coopération au sein du Conseil de l'Europe ou d'autres organisations internationales.

Ces formes de coopération ont leur utilité. Elles ont leurs limites. Il ne suffit pas d'être tenus régulièrement au courant, d'échanger des vues, d'être assurés de nos bonnes intentions les uns à l'égard des autres, de manifester de l'intérêt et de la sympathie pour l'œuvre entreprise. Il faut aller au-delà.

La démonstration est faite par notre expérience des avantages que peut apporter à chacun le développement de la Communauté européenne. Ces avantages sont certains, quelles que soient les caractéristiques économiques de l'un ou l'autre de nos pays.

La Communauté du charbon et de l'acier unit des pays dont, pour le charbon, pour le minerai ou pour l'acier, les uns produisent plus qu'ils ne consomment, tandis que les autres, au contraire, sont principalement consommateurs. Les uns et les autres bénéficient de la mise en commun de leurs ressources et des progrès du marché commun.

La Haute Autorité, appuyée par l'Assemblée Commune, continuera à ne pas ménager ses efforts pour élargir notre Communauté.

Notre expérience permet maintenant à tous les pays qui ne sont pas membres de cette Communauté de se demander si le moment n'est pas venu pour eux de participer plus activement et plus concrètement à la construction d'une Europe unie. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — M^{lle} Klompé et M. Poher ont été désignés par l'Assemblée Commune pour présenter, en son nom, le point de vue de cette Assemblée.

Je donne la parole à M^{lle} Klompé.

M^{lle} Klompé (Pays-Bas). — (*E*) Monsieur le président, mes chers collègues, lorsque, l'année dernière, nous nous sommes réunis pour la première fois en séance jointe, et quand nos deux Assemblées eurent accepté une proposition de Lord Layton et de M. Monnet, j'avais pensé qu'il était de mon devoir d'exprimer, au nom de l'Assemblée Commune, nos sentiments sur l'unité européenne. A cette occasion, j'avais indiqué que l'Assemblée Commune considérait la Communauté comme un noyau solide, ouvert à toutes les bonnes volontés, d'où devait naître l'unité européenne.

Cette déclaration est toujours valable. Les événements politiques qui se sont déroulés, au cours de l'année dernière, en Europe et dans le monde entier, ont renforcé notre conviction que l'avenir des peuples de l'Ouest et de ceux qui sont situés au-delà du rideau de fer dépend du succès des efforts que nous déployons pour confondre nos intérêts et construire une Europe solide et unie, non seulement sur le plan militaire, mais davantage encore sur le plan économique et social.

La Communauté est maintenant une réalité, et il en est de même de l'Assemblée. Il m'est particulièrement agréable de pouvoir vous affirmer que l'influence du Parlement du charbon et de l'acier ne cesse de croître. J'aimerais vous signaler une décision prise récemment par le Conseil spécial de Ministres aux termes de laquelle les six gouvernements prendront les dispositions nécessaires pour permettre l'élection au suffrage universel direct du premier parlement européen, dès que le dernier instrument de ratification du Traité de la Communauté européenne de défense

aura été déposé. Dans une résolution adoptée hier soir à une grande majorité, l'Assemblée Commune a accueilli favorablement cette importante décision.

Un autre progrès important doit être signalé : au mois de janvier dernier, nous avons été appelés à siéger en session extraordinaire afin de permettre à la Haute Autorité de discuter avec nous les grandes lignes de la politique en matière d'investissements. Cette procédure de consultation préalable sur l'orientation générale de la politique a été poursuivie au cours des réunions tenues régulièrement entre les membres des commissions et ceux de la Haute Autorité.

A mon avis, les débats qui se sont déroulés au cours des dix derniers jours prouvent également qu'un progrès a été réalisé depuis l'année dernière. Nous avons dépassé le stade des bonnes intentions pour l'avenir et sommes maintenant entrés dans la phase des réalisations pratiques.

La Haute Autorité a été interrogée et critiquée comme l'eût été un gouvernement mis en présence de son parlement national, et je considère que cela représente une saine évolution qui ne peut que confirmer l'autorité de notre pouvoir exécutif.

Permettez-moi maintenant de m'attarder quelques instants sur les discussions que nous avons eues au sujet de nos relations avec les pays tiers et les organisations internationales. Je serai brève, étant donné que, dans son discours d'ouverture, le président de la Haute Autorité a déjà exposé divers aspects de la question.

J'aborderai, en tout premier lieu, la question de nos relations avec la Grande-Bretagne. Comme l'a signalé M. Monnet, la Haute Autorité a formulé en décembre dernier une proposition devant servir, le cas échéant, de base de discussion. On espérait entamer des pourparlers et parvenir à une association étroite et durable entre la Communauté et le Royaume-Uni, répondant ainsi au vœu exprimé et par le Gouvernement britannique et à celui de la Communauté. Dans cette proposition, la Haute Autorité ne demandait pas l'établissement d'un marché commun, car cela aurait signifié, en fait, un abandon de souveraineté que le Gouvernement britannique n'eût pas pu accepter.

Les points essentiels de cette proposition peuvent se résumer de la façon suivante : tout d'abord, une association entre les deux parties en vue de réduire et, si possible, d'éliminer de part et d'autre les mesures protectionnistes, restrictives, etc. et d'établir des règles devant être observées par les deux parties; en second lieu, une procédure pour une action commune et, enfin, la création d'institutions mixtes chargées de contrôler le fonctionnement du système, de préparer l'action commune et de prendre des décisions d'un commun accord.

Vous comprendrez que, dans un exposé aussi bref, je ne puisse entrer dans de plus amples détails. Je me bornerai à souligner que cette proposition est parfaitement conforme aux vœux de l'Assemblée.

Par sa lettre en date du 29 avril, le Gouvernement britannique a invité le Président de la Haute Autorité à se rendre à Londres dans le but d'entamer les discussions. Nous espérons que cette mission s'accomplira en temps voulu. J'aimerais souligner l'importance que l'Assemblée Commune attache à ces négociations et, bien plus encore, aux résultats qui seront finalement acquis.

Nous savons parfaitement que bien des obstacles devront être surmontés et que le chemin qu'il nous faudra parcourir ensemble pour aboutir à l'unité ne sera pas semé uniquement de roses. Il nous faudra beaucoup de bonne volonté de part et d'autre et la ferme conviction que cette association contribuera largement à la prospérité de nos peuples et à la paix du monde.

Nous savons bien que nous devons nous armer de patience et avancer pas à pas; mais nous estimons que le moment est venu de passer à l'action plutôt que de continuer à faire des projets.

Le Gouvernement britannique a maintes fois fait savoir qu'il souhaitait une association étroite et durable. Lorsque le gouvernement d'un si grand pays fait une telle déclaration, il se rend parfaitement compte de sa portée, c'est-à-dire des devoirs et des obligations que cela implique de part et d'autre. Je prie mes collègues britanniques qui sont membres de l'Assemblée Consultative de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour convaincre leur gouvernement de la nécessité de trouver une solution aux

difficultés qui surgiront naturellement au cours des négociations concrètes. Pour sa part, l'Assemblée Commune a insisté auprès de la Haute Autorité en demandant qu'aucun effort ne soit négligé pour que des résultats positifs soient atteints, et nous savons que la Haute Autorité partage pleinement cette opinion.

J'aimerais ajouter un mot au sujet de l'Autriche. Le marché commun des aciers spéciaux entrera en vigueur le 1^{er} juillet et l'Autriche témoigne un vif intérêt à la politique de la Communauté en matière de droits d'importation dans ce secteur. L'Assemblée Commune et la Haute Autorité estiment que la situation de l'Autriche mérite notre plus grande attention. Nous déplorons que ce pays ne puisse pas décider en toute liberté de ses relations avec la Communauté, aussi longtemps que l'occupant soviétique a le droit de veto et, malheureusement, en use, ou plutôt en abuse. Les peuples de l'Europe occidentale doivent comprendre qu'ils ont tous une part de responsabilité dans ce domaine.

Après l'Allemagne occidentale, l'Autriche occupe, face à l'Est, le poste le plus avancé. Les peuples qui vivent au-delà du rideau de fer ont les yeux fixés sur l'Autriche, qu'ils considèrent comme le pays occidental le plus proche dans lequel l'Occident édifie sa société, et ils observent comment cette société donne à l'homme la possibilité de vivre décemment et en toute liberté.

Or, si nous réussissons à aider l'Autriche — car nous sommes convaincus que ce pays appelle toute notre sollicitude — nous nous heurterons à un problème. Nous sommes liés par des obligations internationales dans le cadre du G. A. T. T. qui condamne la discrimination.

Le Traité instituant la Communauté du charbon et de l'acier prévoit que les droits à l'importation appliqués comme moyen de protéger le marché de la Communauté doivent être réduits. Un libre accès des produits venant des pays tiers stimulerait la concurrence sur notre marché, et c'est là exactement ce que veut le Traité.

Toutefois, nous ne pouvons réduire nos droits à l'importation que si les pays tiers nous donnent l'assurance qu'ils ne pratiqueront pas les doubles prix ni ne recourront au dumping. Je ne crois pas que cela appelle des explications; à mon avis, c'est l'évidence même.

Si nous parvenions à un accord avec l'Autriche et si nous réduisions en conséquence les droits à l'importation, la clause de la nation la plus favorisée imposée par le G. A. T. T. nous obligerait à accorder les mêmes privilèges aux autres pays.

C'est là que la compréhension et la solidarité mutuelles de tous les peuples d'Europe entrent en cause. Deux solutions peuvent être envisagées : selon la première, les pays tiers, et tout spécialement la Suède, renonceraient à ce droit à la non-discrimination; la meilleure solution, cependant, consisterait à arriver à la même garantie en accordant à tous les pays intéressés les mêmes avantages. Si je vous sou mets ce problème, c'est parce que j'estime qu'il illustre un cas où les membres du Conseil de l'Europe peuvent faire preuve de solidarité; il nous montre également que des débats comme ceux d'aujourd'hui peuvent contribuer à une meilleure compréhension de nos problèmes communs et favoriser une coopération plus étroite.

Je sais bien que le dernier mot appartient aux gouvernements responsables et qu'il s'agit d'un domaine complexe et délicat. Néanmoins, j'estime et j'espère qu'en tant que parlementaires convaincus, vous penserez que nous ne devrions pas négliger l'influence que nous pouvons tous exercer sur nos gouvernements. C'est pourquoi j'adresse un pressant appel aux représentants des pays non membres de la Communauté pour qu'ils s'efforcent avec nous de trouver une heureuse solution à ces problèmes.

Voilà pour ce qui concerne les relations avec les pays d'Europe. J'aborde à présent le problème de la coopération dans le cadre du Conseil de l'Europe.

L'année dernière, l'Assemblée Consultative a adressé à la Communauté une résolution, n° 31, que l'Assemblée Commune a examinée avec une grande attention. En fait, nous avons discuté et adopté un rapport à ce sujet au cours de notre session

de janvier, et je crois savoir que ce rapport a été distribué à tous les membres de l'Assemblée.

Trois principes essentiels se trouvaient à la base de ce rapport.

Le premier était notre vif désir d'établir des liens aussi étroits que possible avec le Conseil de l'Europe, aux fins de créer, grâce à un échange de vues et de renseignements, une atmosphère propre à encourager d'autres pays à se joindre à nous, soit comme Etats membres, soit comme Etats associés.

Le deuxième principe, qui semble plus ou moins contredire le premier, était que, pour provoquer l'adhésion des autres pays, il fallait leur laisser quelque chose à désirer; en effet, si les Etats non membres pouvaient obtenir toutes les informations nécessaires et discuter tous nos problèmes intérieurs, que resterait-il pour les inciter à se joindre à nous? En outre, cela constituerait un apport à sens unique qui irait à l'encontre de l'idée de réciprocité que les deux organisations ont adoptée dès le début. Le problème consistait donc à rechercher un moyen terme entre ces deux principes.

Le troisième principe découlait de la différence qui existe entre nos deux institutions et, partant, de la nécessité de bien définir les attributions de chacune d'elles, afin d'éviter toute confusion.

Je ne veux pas vous infliger la lecture de la résolution finale : je résume que vous l'avez tous lue. Si vous souhaitez quelques renseignements complémentaires, je serai heureuse de vous les donner au cours de nos débats. L'idée fondamentale est que nous ne nous refusons pas à des échanges de vues entre les commissions de nos deux Assemblées, mais que nous préférons des décisions *ad hoc* plutôt que des solutions de caractère institutionnel. Ainsi que M. Monnet l'a fait observer il y a quelques instants, le Conseil de Ministres de la Communauté a adopté plus ou moins la même ligne de conduite. En outre, nous vous avons proposé ce qui nous semble être la procédure la meilleure pour l'échange de documents entre le Conseil de l'Europe et la Communauté et entre leurs deux Assemblées.

J'espère que l'Assemblée Consultative acceptera cette procédure et qu'elle adoptera, à l'issue de cette réunion jointe, une

courte résolution portant uniquement sur les problèmes qui ont été débattus aujourd'hui. L'Assemblée Consultative pourrait alors examiner tous les problèmes avec attention au cours de sa session de septembre et après avoir étudié le rapport final et complet que l'Assemblée Commune lui communiquera après sa présente session, en application de l'article 2 du Protocole annexé au Traité du charbon et de l'acier.

Dans le rapport présenté par la Commission des affaires politiques et qui a déjà été adopté par l'Assemblée Commune, nous avons souligné une fois de plus qu'à nos yeux le rôle du Conseil de l'Europe ne cesse de croître. Cet organisme est indispensable au maintien de la cohésion en Europe; c'est à lui qu'il appartient de créer une atmosphère de compréhension mutuelle qui pourra se traduire par des accords concrets qui uniront nos pays et favoriseront l'harmonisation réciproque de nos intérêts économiques.

J'aimerais vous rappeler, en des termes différents peut-être, une parole du Président de la Haute Autorité : « cette fois, nous nous sommes réunis pour passer à l'action ».

Tels sont les quelques commentaires que je voulais faire à l'ouverture de ce débat.

Je vais conclure par une remarque personnelle. Quel est le but final auquel nous aspirons et qui nous a réunis ici? Est-ce l'unité européenne? Ma réponse est : « Non ». L'unité européenne est un moyen et non pas une fin en soi. Notre but est d'apporter la paix à nos peuples, qui vivent dans la crainte et dans la peine. Partout, l'homme se sent cerné par des forces dont certaines ont été engendrées par lui-même. Je songe, par exemple, à l'énergie atomique. L'homme sent bien qu'il ne peut pas maîtriser ces puissances. Il sent que l'harmonie qui doit exister entre sa vie quotidienne et son travail, d'une part, et les valeurs spirituelles, de l'autre, est rompue. Il fait maintenant partie d'une masse et risque d'y perdre de son individualité.

Nous devons aider cet homme à retrouver son harmonie intérieure et à conserver sa dignité humaine et sa liberté spirituelle. Pour cela, nous devons lui assurer du travail et des condi-

tions de vie décentes. C'est pourquoi il nous faut accroître notre capacité de production et améliorer les conditions sociales.

Nous ne pourrons réaliser cela qu'en coopérant et en assumant la responsabilité des problèmes d'autrui. Cela n'ira pas sans des sacrifices pour chacun de nous. Aussi nos peuples hésitent-ils. Loin de vouloir nous le dissimuler, il nous faut l'accepter comme un fait. C'est à nous, représentants de nos peuples, qu'il appartient de persuader ceux-ci qu'ils doivent avoir confiance en leur avenir et en leur liberté; à nous de leur faire comprendre que leur propre bien-être est en jeu.

Aujourd'hui, la situation est très claire : ou bien nous survivrons ensemble ou bien nous périrons ensemble. Il n'y a pas d'autre issue. Pour ma part, je suis convaincue que notre Europe, si vieille soit-elle, conserve assez de force morale pour faire un choix judicieux. L'œuvre que nous accomplissons ici peut y contribuer grandement. Pussions-nous tous être convaincus de la gravité de notre tâche et donner ainsi la paix à nos peuples et au monde entier. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Poher.

M. Poher (France). — Monsieur le président, mesdames, messieurs, de remarquables rapports vous ont été soumis par l'Assemblée Commune. Le Président de la Haute Autorité et mon éminent collègue M^{lle} Klompé vous ont déjà donné connaissance de l'essentiel de nos activités et de nos préoccupations.

Puisque j'aurai l'occasion de vous faire parvenir prochainement un texte écrit sur l'activité de notre Assemblée du charbon et de l'acier, je voudrais simplement engager le débat de la réunion jointe de nos deux Assemblées et je limiterai mon intervention au rappel des grandes lignes de ce qui a déjà été réalisé au sein de la Communauté et de ce qui est dès maintenant entrepris en accord entre la Haute Autorité et l'Assemblée Commune.

Désirant vous faire constater que vos collègues des six pays n'ont pas méconnu les problèmes qui nous sont communs, je ne manquerai pas de rappeler les préoccupations que vous aviez exprimées l'an dernier ici. Nous savons bien qu'elles ont une importance particulière pour l'avenir de l'Europe unie.

M. le président Monnet, en prenant contact l'autre jour avec l'Assemblée Commune, nous a déclaré avec une certaine fierté : « La Communauté est désormais une réalité vivante. »

Je dois dire qu'après dix jours de débats et l'étude de notre résolution annuelle, dont nous avons suspendu le vote final pour délibérer avec vous, mes chers collègues, nous avons vraiment l'impression que l'expérience est positive. Si elle n'a pas réalisé tous nos désirs, il est évident que cette Communauté du charbon et de l'acier vit; elle agit et il est certain qu'elle a créé dans nos six pays une situation nouvelle. J'en veux pour preuve la conviction profonde que nous savons tous qu'il manquerait quelque chose demain à nos pays si nous devons casser de nos propres mains ou voir disparaître, à cause de nos négligences ou de nos réticences nationales, cette Communauté supranationale qui nous donne aujourd'hui déjà tant de raisons d'espérer.

Les institutions fonctionnent. La Haute Autorité exerce son pouvoir supranational. Elle prend normalement contact avec les représentants des industries productrices et consommatrices, avec les représentants des travailleurs. Elle prend des décisions qui ont force de loi. Ces décisions sont observées. Et si parfois elles font l'objet de recours, n'est-ce pas la preuve de la confiance qu'inspire la Cour de Justice, suprême garantie des gouvernements nationaux et des entreprises dans le cadre du Traité?

L'Assemblée Commune s'est réunie deux fois depuis juin dernier. Une session extraordinaire — je pourrais même dire anormale — est déjà prévue pour le mois d'octobre prochain. L'activité périodique des diverses commissions de notre Assemblée a permis l'exercice régulier des pouvoirs de contrôle et, dans le domaine de notre droit parlementaire, il est évident que mai-juin 1954 ne correspond déjà plus à septembre 1952.

Il nous a été particulièrement agréable de constater que la Haute Autorité n'hésite pas à accepter les initiatives novatrices de l'Assemblée Commune. En ne se refusant pas à cette extension démocratique du Traité, la Haute Autorité, si elle aide certes son Parlement, s'appuie aussi sur son autorité naissante, et la Communauté supranationale tout entière en est singulièrement renforcée.

Le marché commun est une réalité. Les échanges de charbon et d'acier entre les différentes nations membres se sont nettement accrus : pour le charbon, de 22 % en 1953 par rapport à 1952; pour l'acier, de 23,7 % pour le dernier trimestre de 1953 par rapport au premier semestre de 1953.

Je vous prie d'ailleurs d'excuser ces rapports qui sont peut-être encore insuffisants. Mais l'expérience est courte et les résultats seront d'autant plus probants qu'elle sera plus longue.

Cet accroissement peut, certes, avoir été facilité par une tendance de la conjoncture vers le rajustement de la demande par rapport à la production. Mais il a permis de maintenir une relative stabilité de la production, sans qu'on puisse parler de crise, et aussi une stabilité certaine de l'emploi.

Accroissement des échanges aussi en ce qui concerne le minerai de fer. La suppression des restrictions quantitatives à l'exportation du minerai de fer français a fait que, pour l'ensemble de l'année 1953, les livraisons des mines françaises à la Belgique et au Luxembourg, par exemple, se sont accrues de plus de 10 % par rapport à 1952.

De cet accroissement des mouvements du minerai est résultée une augmentation de la production de minerai de fer en France et une diminution de l'emploi de ferraille en Belgique.

La réalité du marché commun s'affirme aussi en ce qui concerne les échanges de ferraille, dont la libre circulation à l'intérieur du marché commun est entrée en vigueur dès le 15 mars 1953.

Les échanges de ferraille effectués à l'intérieur des pays de la Communauté ont fortement augmenté, passant par exemple de 36.000 tonnes par mois, en 1952, à près de 160.000 tonnes, à la fin de 1953. De ce fait — et c'est encore un exemple — les sidérurgistes italiens ont pu limiter étroitement leurs importations de ferraille en provenance de pays tiers.

Les conditions de la concurrence se réalisent peu à peu, en particulier par la suppression des contingents, des droits de douane, des restrictions à l'attribution des devises, par la suppression aussi des doubles prix qui créaient des privilèges pour

certains utilisateurs et des charges supplémentaires pour les autres.

Mais une des conditions essentielles du rétablissement de la concurrence a été la publication de barèmes de prix librement déterminés par les entreprises pour l'acier et pour le charbon, par l'abandon progressif des systèmes de prix maxima, maintenus seulement dans le bassin de la Ruhr, dans celui du Nord et du Pas-de-Calais.

Enfin, l'élimination de pratiques discriminatoires flagrantes en matière de transports, c'est-à-dire celles qui, pour un même transport, faisaient payer des tarifs différents à des utilisateurs différents; la suppression progressive des subventions qui maintenaient dans certains marchés des protections permanentes, et aussi l'élimination à un rythme plus rapide que celui qui était prévu des charges spéciales, qui facilite l'adaptation de certaines économies plus faibles à la rigueur de la concurrence, tout ceci a donné à la concurrence sa véritable réalité.

Par ailleurs, la Communauté a assuré son crédit international. Avec le prélèvement sur la production du charbon et de l'acier de la Communauté, est né, vous le savez, mesdames, messieurs, le premier impôt européen. S'il a semblé lourd à certains, il a permis de constituer l'assise du crédit international de la Communauté.

La résolution de l'Assemblée peut saluer à juste titre le prêt américain, première intervention sur le marché financier international.

L'Europe unie favorise donc, vous le voyez, les réalisations financières et économiques normales qui se substituent heureusement à l'aide charitable dont bénéficiaient les nations isolées. La politique commencée permettra à l'avenir d'obtenir de véritables réalisations supranationales.

Le meilleur exemple qui puisse être fourni n'est-il pas ce qui a été dès maintenant préparé dans le domaine social? 25 millions de dollars sont affectés au financement de la construction de logements ouvriers; 7 millions de dollars sont destinés à la réadaptation de la main-d'œuvre rendue disponible par la fermeture ou l'évolution de certaines entreprises.

Ce souci d'intervenir immédiatement en faveur des travailleurs nous apparaît d'ailleurs comme une des réalisations les plus encourageantes de la première période d'existence de la Communauté.

Mais ces constatations n'excluent pas certaines préoccupations quant à la poursuite des tâches à entreprendre. Ces préoccupations viennent de faire l'objet des débats de notre Assemblée et, il faut bien le dire, elles ont reçu dans leur ensemble l'agrément de la Haute Autorité.

Dans le domaine économique, l'Assemblée Commune a poursuivi la réalisation des conditions nécessaires à une baisse des prix, afin de défendre et même de renforcer — c'est ce qu'elle demande dans sa résolution — les possibilités concurrentielles de l'industrie du charbon et de l'acier, menacée par des produits de remplacement.

Elle désire encore que soit développée la consommation des industries de transformation.

Dans la résolution, vous trouverez une série de paragraphes qui ont pour objet la lutte contre l'action concertée des entreprises. De là le souci de l'Assemblée, qui rejoint celui de la Haute Autorité, d'agir en vue de « transformer dans ces organisations, dit le texte, ce qu'il est utile de maintenir, au point de vue économique et social, sous une forme admissible, mais en vue aussi de liquider ce qui est vraiment contraire aux dispositions du Traité ».

L'Assemblée et la Haute Autorité se sont également préoccupées d'assurer une réalité effective au marché commun en éliminant les formalités administratives qui apportent encore une gêne trop souvent injustifiée à l'échange des marchandises dans le marché commun.

On a pu également déceler, cette année, un certain souci d'harmoniser la politique fiscale des Etats membres en vue de promouvoir les conditions réelles d'une concurrence équitable.

Dans le domaine des transports, la Haute Autorité a poursuivi — et elle a reçu à cet égard une approbation presque totale de l'Assemblée Commune — une action en vue d'aboutir à la

mise en vigueur de tarifs directs internationaux et à l'harmonisation des conditions de transport. On ne peut que se féliciter que cette action ait déjà commencé en coopération avec les gouvernements. Il ne vous échappe pas, mesdames, messieurs, que cette coopération conditionne absolument le succès des efforts déjà entrepris, car, sur ce point, le Traité en a ainsi décidé.

Dans le domaine des investissements, l'avenir même de la Communauté est conditionné par le rythme de son expansion et, par conséquent, par le développement des débouchés du charbon et de l'acier. Ceux-ci ne seront assurés que par une diminution des prix de revient des matières premières employées par la sidérurgie. Aussi bien faut-il saluer l'initiative prise par le Conseil de ministres le 13 octobre 1953. Les ministres n'ont-ils pas décidé d'examiner en commun avec la Haute Autorité leur politique générale d'expansion et d'investissements?

Le charbon et l'acier n'étant pas une fin en soi, l'expansion de ces industries n'est possible que dans la mesure où l'on prévoit également une politique d'expansion des industries utilisatrices, que les gouvernements puissent mettre au point eux-mêmes.

Dans le domaine social, l'Assemblée n'a pas oublié les buts ultimes que se propose d'atteindre la Communauté. Ces buts, à mon sens, sont avant tout d'ordre humain, et si l'action dans le domaine proprement économique et technique concourt à l'accroissement du niveau de vie dans les divers pays, le Traité veut qu'une attention particulière soit portée aux conditions de vie et de travail de la main-d'œuvre, permettant leur organisation dans le progrès.

L'Assemblée s'est donc tout particulièrement préoccupée des problèmes sociaux immédiats que pose la situation des travailleurs de la Communauté et j'ai le sentiment que la Communauté, dans son ensemble, a bien décidé de se mettre véritablement au service de l'homme.

Il convient d'abord, dans ce domaine, de tout mettre en œuvre pour que puissent jouer les mesures de réadaptation prévues pour la protection des travailleurs amenés à changer d'emploi du fait des transformations des conditions de la produc-

tion, qui s'amplifieront nécessairement à mesure que se feront sentir les pleins effets du marché commun.

C'est dans le domaine du logement que les soucis de l'Assemblée ont pu se manifester de la façon la plus efficace, à la suite d'études qui ont été faites sur place par un groupe de ses membres et qui ont confirmé l'immensité des besoins.

L'Assemblée entend donc jouer un rôle actif dans les efforts à faire pour loger convenablement, non seulement les travailleurs de la mine, mais également les ouvriers de l'industrie sidérurgique de la Communauté.

On s'est aussi préoccupé du régime juridique des logements mis à la disposition des travailleurs, afin d'éviter que les conditions du logement constituent un assujettissement supplémentaire à l'entreprise.

Pourquoi ne pas dire que cette inquiétude sociale des diverses institutions de la Communauté favorise certainement l'adhésion des masses, que nous souhaitons tous? Si cette Communauté supranationale sait se mettre au service de l'homme, elle aura fait la preuve qu'elle n'est pas une simple construction théorique, ni même un cartel technocratique d'un genre nouveau.

Je me suis efforcé de tracer les lignes essentielles de l'action accomplie et les perspectives que nous nous proposons d'atteindre. Les représentants des nations non membres de la Communauté pourront peut-être apprécier si les préoccupations qu'ils avaient exprimées l'an dernier ont reçu dès maintenant un premier accueil et ont trouvé déjà dans cet exposé quelque motif d'apaisement.

Je veux, en terminant, rappeler certaine intervention faite l'an dernier à la première réunion jointe, qui avait trait tant à la politique commerciale qu'à la coordination des investissements et au but social de la Communauté.

J'ai le sentiment qu'en ce qui concerne la politique commerciale de la Communauté, vous avez pu vous rendre compte, mesdames, messieurs, que le but de cette Communauté est bien celui de l'expansion des échanges, qui ne saurait se concilier

avec l'existence de cartels préoccupés de limiter la production au détriment des consommateurs et des travailleurs.

Toutefois et dans le sens même de ce qui a été exprimé l'an dernier par un éminent représentant d'une nation non membre, la Haute Autorité semble distinguer entre les mauvaises ententes et les ententes provisoirement tolérables : dissoudre les premières, utiliser les secondes dans la mesure où elles seraient conformes à l'intérêt général et au Traité.

S'agissant de la politique des investissements, le souci que la Haute Autorité et l'Assemblée ont eu de commencer à harmoniser heureusement le développement des investissements au sein même de la Communauté ne peut que se concilier avec le désir exprimé l'année dernière par certains représentants de nations non membres, que cette coordination soit étendue, dans toute la mesure du possible, à un cadre géographique plus élargi.

D'autre part, le souci constant de la Haute Autorité, du Conseil de ministres et de l'Assemblée, de poursuivre une politique d'expansion de la production, est à rapprocher des préoccupations que certains avaient exprimées l'an dernier en ce qui concernait l'augmentation de la consommation d'acier. Cela, bien entendu, dépend de l'avenir de la construction mécanique, de l'industrie en général et même de l'agriculture, activités qui restent de la compétence des gouvernements des divers pays.

Monsieur le président, mesdames, messieurs, lors de la première réunion jointe de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée Commune, nous vous avons exposé les principes de notre Communauté et le début de notre activité. Vous nous aviez aussi — et nous étions d'accord avec vous — exprimé vos espoirs et vos appréhensions au regard de cette construction nouvelle.

Depuis un an, notre action s'est poursuivie. Si elle n'a pas rencontré tout le succès que certains espéraient, cette Communauté a marché, a construit déjà dans un secteur donné une structure nouvelle.

Il ne semble pas que vous puissiez nous reprocher, à l'occasion de ces débats, d'avoir manqué dans une certaine mesure aux promesses de l'an dernier. Et si ce bilan des activités, que

nous allons maintenant discuter, a permis au moins de rapprocher nos points de vue, de nous réunir dans cette enceinte pour discuter ensemble de nos préoccupations, peut-être aura-t-il permis de vous donner un jour le désir — je m'adresse ici aux nations qui ne sont pas membres de la Communauté des Six — de venir essayer de construire avec nous dans ses institutions nouvelles l'Europe qui, ainsi que le disait tout à l'heure M^{lle} Klompé, est probablement le seul moyen d'assurer un jour notre sauvegarde. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — Mesdames, messieurs, je sais être votre interprète en remerciant M. le Président de la Haute Autorité pour son exposé ainsi que M^{lle} et M. les rapporteurs de l'Assemblée Commune pour leurs rapports.

Des questions pourront être posées et un débat sur ces rapports s'instituera au cours de la prochaine séance, qui aura lieu ce soir à 21 heures.

A 17 heures, va se tenir une séance de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe.

La séance est levée.

La séance est levée à 16 h. 05.

DEUXIÈME SÉANCE COMMUNE
DU JEUDI 20 MAI 1954

PRÉSIDENCE DE M. ALCIDE DE GASPERI,
Président de l'Assemblée Commune

La séance est ouverte à 21 heures.

M. le Président. — La séance est ouverte.

Nous poursuivons l'échange de vues sur le Rapport général de la Haute Autorité.

La parole est à M. Brooman-White.

M. Brooman-White (Royaume-Uni). — (E) Monsieur le président, il ne sied guère à un délégué britannique de faire des commentaires détaillés sur l'activité de la Haute Autorité, si ce n'est pour féliciter M. Monnet et tous ses collaborateurs pour les progrès accomplis. Lorsque je parle de ses collaborateurs, je suis persuadé que M. Monnet ne me tiendra pas rigueur d'inclure parmi ceux-ci Sir Cecil Weir. Je ne crois pas commettre d'erreur en disant que Sir Cecil a été le premier chef de délégation d'un Etat non membre accrédité auprès de la Haute Autorité. Il a déployé de grands efforts, qui, nous l'espérons, ont été couronnés de succès, pour exposer la position de la Grande-Bretagne ainsi que les difficultés et les circonstances spéciales qui la conditionnent et que M. Monnet et ses collaborateurs apprécient parfaitement.

En réponse aux remarques que M. Poher a formulées, à la fin de son discours, je peux l'assurer que, en tant que pays tiers, nous ne sommes nullement déçus par les résultats obtenus au cours de l'année dernière par la Communauté.

Les derniers mots du discours de M. Poher ressemblent en quelque sorte à une invitation à tenter nous-mêmes l'expérience : « Venez donc, l'eau est bonne. » Je sais bien qu'il ne nous invitait pas vraiment à faire un plongeon, dans le sens d'une adhésion totale au marché commun. A la lumière de la correspondance qui a été échangée entre M. Monnet et le Gouvernement britannique, nous pouvons interpréter les paroles de M. Poher non pas dans l'acception absolue du terme : « Venez vous joindre à nous », mais bien plutôt comme : « Venez, donnez-nous la main, et serrez-la aussi fort que vous pouvez, afin que nous nous épaulions mutuellement, mais sans risquer de nous faire perdre mutuellement l'équilibre. »

C'est très certainement ce à quoi nous cherchons à aboutir. Ainsi que M^{lle} Klompé nous l'a fait remarquer au début de son discours, ce ne sera pas chose aisée et je crois que nous devons nous y résoudre, d'autres orateurs de notre pays reviendront sur les obstacles pratiques qui se dressent sur notre route; mais il n'y a aucune raison de croire que ce sera une chose impossible à réaliser.

Nous avons étudié avec intérêt le rapport publié par la Haute Autorité. J'aimerais dire en passant qu'il aurait été utile pour certains d'entre nous que ce rapport, outre les précieuses données qu'il contient déjà, fit également état des échanges commerciaux avec les Etats tiers et des ajustements des tarifs douaniers de l'acier au sein de la Communauté.

Je ne vois pas pourquoi ce rapport serait strictement limité aux questions qui relèvent directement de la Haute Autorité. Je ne vois pas pourquoi on ne nous esquisserait pas davantage l'arrière-plan, de façon que nous ayons une meilleure vue d'ensemble. Quoi qu'il en soit, ce n'est là qu'une remarque que je fais en passant.

Nous constatons que, dans l'année qui vient de s'écouler, la Haute Autorité s'est heurtée à de nombreuses difficultés. S'agissant d'un mouvement aussi nouveau que celui-ci et qui

progresser sur une terre parfaitement vierge, il serait absurde de s'attendre à ce que chaque participant couvre prudemment, pas à pas, chaque mètre du terrain. On ne pourra éviter que l'un ou l'autre trébuche et qu'il y ait un peu de bousculade. L'essentiel est que l'on ne cesse de progresser et qu'on avance dans la bonne direction. La Haute Autorité a le droit d'affirmer qu'elle l'a fait au cours de l'année passée. On peut également espérer que l'impulsion qui a été donnée, grâce à des circonstances économiques relativement favorables, permettra à la Haute Autorité d'aller de l'avant sans trop perdre de temps, même si les événements devaient à nouveau exercer une influence défavorable sur le marché en général ainsi que sur les conditions des échanges.

Nous constatons que la Haute Autorité n'a pas seulement réussi à franchir avec succès ce nouveau stade de la coopération européenne; grâce au prêt qui lui a été accordé récemment par les Etats-Unis, elle a pu créer un précédent dans les relations entre les organisations européennes et les Etats-Unis. Ce fait peut avoir des conséquences étendues et une très grande importance pour l'avenir.

J'ai déjà dit qu'il me semblait hors de propos de discuter dans les détails les récentes activités de la Haute Autorité; d'ailleurs, si je le faisais, alors que nous avons entendu les discours de M^{lle} Klompé et de M. Poher, ce ne pourrait être autre chose qu'une répétition que je ne voudrais pas infliger à l'Assemblée. Il me semble également prématuré de discuter ou de tenter de discuter tous les détails de nos futures relations avec la Communauté.

Je suis, quant à moi, le représentant parlementaire — à titre précaire, sans doute, mais je le suis néanmoins — d'une des régions les plus importantes du Royaume-Uni au point de vue sidérurgique et je crois pouvoir dire que c'est avec plaisir et avec le plus vif intérêt que nous attendons la visite de M. Monnet; je suis persuadé que, dans les milieux bien informés de notre industrie, il ne se trouvera personne pour me contredire.

L'échange de lettres qui a déjà eu lieu a ouvert la voie à d'amples discussions. L'Assemblée a même déjà pu s'apercevoir que nous préférons un rapprochement progressif, au gré des

questions qui se poseront pratiquement; et M^{le} Klompé a bien fait de rappeler nos méthodes *ad hoc*. Cette conception a été reconnue dans la correspondance échangée et on a peine à croire que les lignes générales du rapprochement qui ont déjà été esquissées ne permettront pas d'établir progressivement des relations plus étroites, pour le plus grand profit des parties intéressées.

Parmi les problèmes qui se posent à nous, il y a les questions relatives aux projets d'expansion, à l'approvisionnement en matières premières et enfin aux possibilités de réduire les entraves aux échanges. Il est évident que tous ces problèmes appellent un examen plus approfondi de notre part. Il en est également ainsi, me semble-t-il, des questions relatives aux tendances du marché et à la loyauté dans la concurrence, aussi bien en période de haute conjoncture qu'en période de dépression économique. Il y a aussi les questions importantes auxquelles M. Boggiano Pico a fait allusion ce matin, au cours de la séance d'ouverture de l'Assemblée Consultative : je veux dire les questions relatives au développement de l'Afrique et d'autres pays, ce que l'on pourrait appeler les questions de coordination de notre aide aux régions insuffisamment développées, tout au moins en ce qui concerne les biens essentiels et l'équipement industriel lourd.

Dans tous ces domaines, et peut-être dans d'autres encore, nous rechercherons les moyens de réaliser des progrès dans l'intérêt commun. Nous attendons avec impatience le moment de souhaiter la bienvenue à M. Monnet en Grande-Bretagne. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Chetwynd.

M. Chetwynd (Royaume-Uni). — (*E*) Monsieur le président, je suis heureux de pouvoir souscrire au point de vue qui vient d'être exprimé par mon collègue de la Chambre des Communes britannique et de déclarer que, bien que nous concevions d'une manière tout à fait différente l'organisation de l'industrie du charbon et de l'acier dans notre pays, comme j'espère pouvoir le démontrer par mes observations ultérieures, notre façon d'envisager une association de plus vaste envergure avec la

Communauté européenne est pour ainsi dire la même. Mais il va de soi qu'en tant que soutien du Gouvernement, il se voit obligé de se montrer beaucoup plus prudent que je ne dois le faire, peut-être, dans le cadre de mes responsabilités de membre de l'opposition.

Il y a un an, lors de la première réunion jointe des deux Assemblées, j'ai félicité la Haute Autorité de la rapidité avec laquelle elle avait su mettre en œuvre son plan; je la félicitais également de ses rapports détaillés et complets. Je renouvelle ici mes félicitations. A ce propos, j'aimerais rendre hommage tout particulièrement au service d'information et de presse de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, qui nous a informés amplement et constamment sur les différents travaux de la Communauté, et je suis de ceux qui ont trouvé ces renseignements fort utiles.

La question qui se pose aujourd'hui devant nous, monsieur le président, n'est pas celle de l'accès du Royaume-Uni à la Communauté européenne du charbon et de l'acier en tant que membre. C'est encore chose impossible et je crois que ce fait a été franchement reconnu par tout le monde. La question est de savoir comment le Royaume-Uni peut s'associer à la Communauté, dans le cadre limité que nous imposent les réserves britanniques.

Ces réserves, chacun les connaît. Avant tout, nous ne saurions consentir un abandon de notre souveraineté dans le domaine des industries de base au profit d'une autorité politique supranationale. En deuxième lieu, il nous est impossible de rompre les engagements qui nous lient à notre Commonwealth. Le problème qui se pose devant nous ce soir, et qui se posera lors des discussions ultérieures, consiste donc à examiner ce qu'implique exactement une association plus étroite, quels en sont les avantages et les inconvénients, tant pour le Royaume-Uni que pour l'Europe.

Je pense pouvoir classer les avantages en deux catégories principales: premièrement, les avantages d'ordre politique; deuxièmement, les avantages d'ordre économique qui, à nos yeux, auraient tendance à entrer plutôt dans la catégorie des inconvénients que dans celle des avantages. A ce propos, j'évoquerai les questions douanières, celles des doubles prix et de la

préférence impériale. Mais je tiens à déclarer d'ores et déjà que le temps des hésitations est révolu et que le moment d'agir est venu. Pour ma part, j'estime que les négociations ont déjà trop duré. Après tout, près d'un an s'est écoulé depuis le jour où nous avons discuté, au sein de cette Assemblée, de la nécessité d'une association plus étroite. Cette nécessité saute aux yeux et il est grand temps de passer à l'association.

L'activité déployée par la Haute Autorité au cours de l'année dernière a été suivie de près, comme l'a dit mon collègue, dans les milieux intéressés de Grande-Bretagne. Poser, il y a un an, la question de l'association, c'eût été sans doute prématuré. Certains de mes compatriotes étaient persuadés que la Communauté échouerait. D'autres croyaient qu'elle ne serait pas capable de s'opposer aux cartels et aux ententes et concentrations en Europe. Mais ce que nous avons entendu aujourd'hui et ce que nous avons lu dans les rapports nous montre clairement que les résultats du travail accompli l'année dernière sont satisfaisants au point que la Communauté est devenue une réalité et qu'aux yeux de l'Europe occidentale et de la Grande-Bretagne elle représente une puissance qui doit être reconnue, une puissance avec laquelle nous devons négocier en vue d'établir une association solide et durable.

Voyons à présent les avantages politiques qu'offrirait une association plus étroite de la Grande-Bretagne. Il me semble, et je crois que le Gouvernement britannique partage mon avis, que nous aurions intérêt à faire partie d'une nouvelle Europe en plein développement, ce qui nous donnerait de nouvelles forces; et à son tour la nouvelle Communauté serait renforcée et recueillerait le fruit de notre expérience politique. En développant notre compréhension mutuelle, en stimulant notre expansion et, en poursuivant un but commun, nous pouvons ouvrir la voie à des desseins plus vastes, à condition que — cette réserve, je l'ai déjà faite tout au début de mon allocution — il n'y ait pas de fusion sous une autorité politique supranationale. Et je suis persuadé que, par cette association, notre Gouvernement tient à donner à l'Europe un témoignage d'une étroite collaboration destinée à encourager les autres organisations européennes qui sont en voie de création.

Pour ce qui est des avantages économiques, il est bien évident qu'un marché unique, sorti du labyrinthe des tarifs douaniers, des règlements monétaires, des contingentements, etc., nous sera profitable à tous. Je suis certain qu'il mènera très tôt à l'expansion de tout un secteur commercial et qu'il favorisera la productivité des deux industries en question. Je suis sûr qu'une association nous permettra d'agir d'une façon plus rigoureuse, plus soutenue et plus efficace contre les cartels et contre toutes restrictions dans le domaine de la production. Je suis persuadé que nous arriverons ainsi plus tôt qu'on ne le pense à un relèvement général du niveau de vie dans toute l'Europe et dans le monde entier. Dans cette association, le consommateur bénéficiera de tous les avantages que l'on gagnera.

Je crois cependant que le négociateur qui se rendrait à Londres pour y entamer des pourparlers en s'imaginant que la bataille est gagnée d'avance ferait preuve d'un manque total de réalisme. C'est en toute humilité que je me permets de faire ces remarques à l'adresse de M. Monnet; quelle qu'en soit la franchise, elles n'impliquent aucune critique, étant dictées uniquement par le souci de l'aider dans sa tâche. La vérité est que la bataille sera serrée. Les négociations seront de longue durée et exigeront des travaux considérables. Je sais que M. Monnet se rendra à Londres en pleine connaissance de cause à cet égard.

Le fait est que l'opinion publique britannique est assez indifférente quant aux objectifs poursuivis par la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Le climat moral du pays n'est pas favorable à la participation ou à l'association dans ce travail. Bien que je représente une circonscription productrice d'acier, je doute qu'une personne sur mille puisse me dire en quoi consistent les buts de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Nous nous heurtons à l'ignorance chez l'homme de la rue.

M. Monnet devra affronter en outre l'industrie sidérurgique qui, dans l'ensemble, est opposée à tout changement dans nos relations. On s'accorde généralement à penser qu'en des périodes difficiles et dans des conditions économiques instables, Luxembourg pourrait prendre des décisions qui mèneraient à la fermeture de mines et d'aciéries en Galles du Sud ou sur la côte

Nord-Est de l'Angleterre. C'est là une des principales difficultés qu'il nous faudra surmonter.

Les milieux industriels de notre pays, tant le producteur que le travailleur, estiment pour la plupart que les tarifs douaniers constituent une mesure nécessaire de sauvegarde contre le dumping. Il nous faut bien reconnaître que la préférence impériale est peut-être notre principale pomme de discorde, mais le fait est que nous continuons à accorder la préférence au Commonwealth comme débouché à nos exportations. Nous ne pouvons ignorer le fait que les pays du Commonwealth absorbent près des deux tiers des exportations britanniques. Et quoi que l'on veuille faire, nous ne pouvons fermer les yeux sur la réalité.

J'en viens à présent aux propositions concrètes qui ont été faites à notre Gouvernement par la Haute Autorité et, j'aimerais demander quelles sont les conséquences que les trois propositions impliquent pour la Grande-Bretagne.

Je souscris au vœu que la Haute Autorité a émis dans la lettre qu'elle adressait le 24 décembre à notre représentant à Luxembourg. La Haute Autorité désire connaître au plus tôt les intentions du Gouvernement britannique quant à l'établissement d'une association plus concrète. Elle admet dans sa lettre que le Gouvernement de la Grande-Bretagne et l'opinion publique de notre pays ne sauraient accepter la mise en commun des ressources et la création d'institutions communes auxquelles des parts de souveraineté et certains pouvoirs de décision devraient être délégués.

La Haute Autorité formule trois propositions. La première tend à créer une association des marchés, par la réduction et, si possible, la suppression des mesures de protection prises de part et d'autre, et à établir des règles que les deux parties s'engageraient à observer. Ce point est plus amplement développé dans la lettre.

La seconde proposition vise à élaborer une procédure pour une action commune; la troisième, à établir des institutions mixtes chargées de contrôler le fonctionnement d'un système destiné à préparer l'action commune et à prendre des décisions d'un commun accord.

J'aimerais savoir dans quelle mesure la proposition tendant à l'élaboration de règles pour l'association sous-entend, exprimé en d'autres termes, le marché commun tel que vous, qui avez créé la Communauté, le connaissez. Etes-vous en train de nous proposer sous cette forme déguisée ce que vous avez déjà réalisé sur le continent? Si tel n'est pas le cas, dans quelle mesure êtes-vous disposés à accepter certaines règles et à en abroger certaines autres? Peut-on être à la fois dans la Communauté et hors de la Communauté? Voilà ce que nous aimerions savoir.

Si je saisis bien la situation, les règles proposées dans la lettre appellent une pleine participation, en fait une adhésion complète en qualité de membre. Il va sans dire que le négociateur, quel qu'il soit, devra procéder à une mise au point sur cette question et nous renseigner davantage en la matière s'il veut faire des progrès. Quelque remarquables qu'ils soient comme thèmes de discussion, ces points demandent à être développés pour devenir acceptables à tous et pour que le Gouvernement et l'opposition en Grande-Bretagne puissent voir clairement les conséquences qu'ils impliquent.

L'examen des points de détail relatifs à la procédure pour une action commune me montre qu'il s'agit d'un échange d'informations et d'une étude des tendances du marché et des conditions de travail, qui serviront à l'élaboration d'un programme commun à long terme, tant dans le domaine de la consommation que dans celui de l'exportation. Ce point est absolument essentiel, si nous voulons que des relations satisfaisantes s'établissent entre nous. C'est du reste ce qui se passe sous le régime actuel. J'aimerais savoir si cette procédure implique des sanctions et quelle sorte de sanctions. S'agit-il uniquement de ce qu'on appelle un « gentlemen's agreement » entre les deux parties, un arrangement en vertu duquel chacun se comportera d'une certaine façon vis-à-vis de l'autre, ou bien cela implique-t-il des sanctions destinées à assurer l'application de la procédure pour une action commune?

En troisième lieu, il y a une proposition visant à la création d'un conseil d'association composé de trois membres de la Haute Autorité et de trois membres désignés par le Royaume-Uni. Ce conseil serait chargé de discuter l'application des règles adoptées en matière d'échanges entre les marchés, de préparer la voie à

l'action commune ou de prendre des décisions élaborées d'un commun accord.

Il est presque certain — ne nous le cachons pas — que, dans certains cas, les deux parties se trouveront acculées à une impasse, et il nous faut bien nous demander d'ores et déjà à quel appareil nous aurons recours dans pareille situation. Pourrons-nous alors faire appel à une cour de justice ou à une institution parlementaire commune dans lesquelles les deux parties seraient représentées? L'on sait que nos deux industries, celle du charbon qui est nationalisée, et celle de l'acier qui l'est pour le moment à 90 % et pourra l'être de nouveau plus tard à 100 %, sont soumises à un contrôle parlementaire rigoureux, et nous ne saurions envisager un seul instant de renoncer à quelque chose que nous avons obtenu dans le domaine de ces industries de base, à moins d'être absolument certains que le contrôle public restera en vigueur.

Ceci dit, j'aimerais poser quelques questions à M. Monnet. Je crois qu'il est utile de le faire, car je suis persuadé que, s'il peut y répondre de manière à satisfaire les négociateurs britanniques, ainsi que le Gouvernement et le peuple britanniques, sa victoire est virtuellement acquise.

Premièrement, dans quelle mesure le marché commun existe-t-il en Europe? A l'heure actuelle, nous savons pour l'avoir entendu dire qu'il a fait d'énormes progrès, particulièrement au cours de l'année dernière; mais certains tenants de l'industrie britannique ne sont pas encore convaincus qu'il y a réellement un marché commun du charbon et de l'acier en Europe. L'une des tâches essentielles de la Haute Autorité consistera donc à convaincre ces gens, par des actes concrets, de l'existence d'un marché commun.

Deuxièmement — et ceci est important sur le plan politique comme sur le plan économique — dans quelle mesure existe-t-il un système de contrôle efficace destiné à combattre la concurrence déloyale et la discrimination? Autrement dit, dans quelle mesure la Haute Autorité est-elle capable d'exercer les droits et de remplir les obligations qui lui sont conférés et imposés par le Traité pour lutter contre les cartels? L'un de nos souvenirs les plus amers est la ruine de notre expansion industrielle qui a été

causée entre les deux guerres mondiales par la multiplication des cartels et des monopoles. Nous ne voulons certes pas nous exposer à une rechute de ce genre et nous voulons être sûrs que la Haute Autorité est résolue à supprimer les cartels partout où il y en a encore.

Troisièmement, la question des prix. Dans quelle mesure la baisse des prix de l'acier qui s'est produite dans les pays de la Communauté est-elle due à la politique de la Haute Autorité et dans quelle mesure résulte-t-elle de causes mondiales indépendantes de la volonté de la Haute Autorité? L'on pense en Grande-Bretagne que les prix auraient subi une baisse de toute façon, indépendamment des mesures prises par la Haute Autorité.

Quatrièmement — et il s'agit là d'une question plutôt délicate qu'il me faut aborder peut-être avec quelque circonspection, puisque je n'ai pas assisté à toutes les séances qui se sont tenues durant ces quinze derniers jours — la Haute Autorité est-elle bien maîtresse chez elle? Pour ma part, je n'en doute pas un seul instant, mais il faut en convaincre le public de la Grande-Bretagne, car sa façon de juger est empirique et il ne pense pas en termes de formules ou de constitutions. Si la Haute Autorité peut prouver qu'elle est maîtresse chez elle, la Grande-Bretagne sera toute disposée à lui prêter largement son concours.

Ayant posé ces questions, je vais examiner ce que le Gouvernement britannique peut faire ou ce que l'on attend qu'il fasse. Tout d'abord, je dois préciser que le Gouvernement s'intéresse vivement aux avantages politiques qui découleraient d'une association plus étroite, avantages qui affecteraient favorablement sa politique internationale. Mais, malgré tout l'intérêt qu'il porte à cet aspect du problème, aucun gouvernement de notre pays, quel qu'il soit, ne saurait négliger les répercussions qu'une politique d'association étroite pourrait avoir sur l'industrie.

Je reconnais que jusqu'ici le Gouvernement a été lent à agir et je ne comprends pas pourquoi il a attendu tant de mois pour répondre à M. Monnet et l'inviter à se rendre à Londres pour converser avec lui. On n'a pas besoin de quatre mois pour cela. Mais je dois dire, en faveur du Gouvernement, qu'il s'est décidé à faire cette invitation malgré la forte opposition de certains

groupes influents de notre pays, et nous devons le féliciter de la bonne volonté dont il a fait preuve en cette occasion.

Peut-on envisager un accord portant sur un domaine restreint, mettons en ce qui concerne les tarifs douaniers, les exportations et les investissements? Cette éventualité n'est certes pas à dédaigner. Si nous arrivons d'abord à un accord dans un domaine restreint, cela nous permettra d'acquérir de l'expérience en vue des progrès à venir. Mais il faut que cette association se fasse entre gouvernements. Il importe que ce soit une association entre le Gouvernement britannique et la Haute Autorité et non pas entre l'industrie britannique du charbon et de l'acier et la Haute Autorité. Nous disons expressément qu'il doit s'agir de relations entre gouvernements et non pas de relations commerciales entre deux groupes de producteurs. Si cette dernière alternative devait l'emporter sur la première, nous risquerions de retomber dans une situation analogue à celle qui s'était créée avant la dernière guerre.

Lorsque le Gouvernement a répondu à M. Monnet en l'invitant à se rendre à Londres, il était intéressant de noter la réaction de la grande presse britannique. La réponse du Gouvernement aux propositions de M. Monnet n'a suscité, dirais-je, qu'une critique bénigne.

Le *Times* la qualifiait de « prudente, n'engageant aucune responsabilité ». Bien entendu, c'était là un chef-d'œuvre de l'euphémisme.

Le *Financial Times* disait : « C'est un document qui n'engage aucune responsabilité. Il s'agit, somme toute, d'une simple invitation, bien tardive, à venir discuter sur la forme précise que revêtira l'association éventuelle entre le Royaume-Uni et la Communauté ». On pouvait déceler une mise en garde dans la phrase suivante : « La majorité des milieux industriels et des syndicats intéressés du Royaume-Uni s'opposent à l'établissement d'une association plus étroite que celle qui existe actuellement avec la Communauté ».

Le *Manchester Guardian* écrivait : « Le Gouvernement britannique a répondu par une lettre aimable mais réservée à l'invitation de Luxembourg. Toutefois, après avoir dit combien pareille association serait souhaitable, le Gouvernement ne révèle aucune

de ses intentions ». A mon avis, c'est là le point faible de notre réponse.

Le *Manchester Guardian* poursuivait en ces termes : « On ferait tout aussi bien de reconnaître que la situation a presque abouti à une impasse. Il faut espérer que, dans les discussions à venir, le Gouvernement n'hésitera pas à donner le ton. » Je tiens à souligner ces mots. En effet, notre Gouvernement ne saurait se contenter d'inviter M. Monnet à dire ce qu'il pense, lui; il faut que nous fassions connaître aussi nos propres intentions et dire jusqu'à quel point nous sommes disposés à aller dans les négociations.

Le *Daily Telegraph* écrivait : « Il est probable que le processus d'élaboration d'une forme d'association acceptable de part et d'autre ne sera pas tâche aisée et que cette association revêtira en définitive la forme d'un pacte semblable à celui qui lie deux parties indépendantes. Bien entendu, la Grande-Bretagne se trouve déjà en contact étroit avec la Communauté par le truchement de la délégation accréditée auprès de la Haute Autorité à Luxembourg; mais il est hautement désirable que les relations mutuelles et l'harmonisation des politiques, soient précisées et régularisées ». C'est là un sentiment auquel nous pouvons tous souscrire.

Nous souhaitons tous que M. Monnet réussisse dans sa mission à Londres. Je suis certain qu'il ne nourrit aucune illusion quant à ce qui l'attend; mais je suis persuadé aussi que la bonne volonté de nous tous l'accompagnera. Sa mission nécessitera des pourparlers longs et ardu, il lui faudra beaucoup de patience; et, pour en revenir à ce que j'ai déjà indiqué, c'est-à-dire à l'ignorance qui règne en Grande-Bretagne dans ce domaine, je crois qu'il serait opportun d'entreprendre une campagne de publicité pour informer le public des buts que poursuit la Communauté du charbon et de l'acier.

Pour conclure, je dirai que la meilleure façon de nous convaincre, c'est de nous donner l'exemple. Il n'y a pas de peuple au monde qui soit aussi disposé que le peuple britannique à profiter de l'exemple des autres. Nous sommes un peuple empiriste, nous aimons voir à quoi les choses aboutissent, nous avons peu de goût pour les constitutions écrites.

En instituant la Communauté, les membres des six pays ont fait un acte de foi; mais aux yeux de la Grande-Bretagne un acte de foi ne suffit guère s'il n'est pas suivi de justes œuvres. Et ce sont les œuvres réalisées par la Communauté depuis un an qui nous convaincront bien davantage qu'un acte de foi.

A ce propos, je crois que notre tâche essentielle doit consister à stimuler la consommation d'acier. Le rapport publié par les Nations Unies sur la situation du marché européen de l'acier en 1953 a révélé que la situation en Europe est très grave :

« On a constaté, lisons-nous, une tendance à la baisse dans l'ensemble des pays membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. La production d'acier des pays de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, à l'exception des Pays-Bas, a accusé un recul en 1952 et en 1953 — on arrive tout au plus à retrouver les chiffres de 1951 — l'expansion que l'on observait depuis la fin de la guerre ayant cessé. L'écart entre la production réelle et les prévisions a été considérable en Allemagne occidentale, en France et dans la Sarre, en Belgique et au Luxembourg, et si le marché n'accuse pas une forte tendance à la hausse dans un proche avenir, il sera difficile d'atteindre les chiffres prévus pour 1960. Du fait que la demande sur le marché de l'acier a marqué un certain ralentissement en Allemagne occidentale, en France et dans la Sarre, en Belgique et au Luxembourg, les usines ne produisent plus à plein rendement.

Au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, on a observé une hausse constante dans la production de l'acier. En 1953, cette production a atteint, au Royaume-Uni le chiffre prévu par le plan, mais aux Etats-Unis elle se trouve quelque peu au-dessous des prévisions. »

Je tiens à signaler que le revirement qui s'est opéré et par lequel la situation où l'offre excède la demande a remplacé celle où la demande excédait l'offre, nous oblige à affronter une série de nouveaux problèmes qui vont nécessairement compliquer les discussions. Il y a lieu de souligner que le ralentissement dans la demande d'acier peut être surmonté si nous faisons des efforts énergiques; à mon avis, ce serait une erreur fatale de conclure

que la production doit être alignée sur le niveau d'une demande constamment en baisse. Ce serait tuer tout espoir d'une association plus étroite.

Je crois donc qu'il importe de combattre de toutes nos forces la politique de restrictions, le ralentissement des investissements et le relâchement dans la modernisation, autant de facteurs qui ne feraient que diminuer l'efficacité, hausser les prix et réduire la demande.

Le plus grand espoir et la plus grande confiance que je place dans l'association, c'est que la coopération entre le Gouvernement britannique et la Communauté nous permettra de négocier rapidement un accord qui profitera tant aux industries du charbon et de l'acier de l'Europe qu'à celles de la Grande-Bretagne, à leurs travailleurs et aux millions d'hommes dont l'existence est liée inextricablement au destin de ces deux grandes industries. J'espère que le jour où nous nous trouverons de nouveau rassemblés en réunion jointe, la Haute Autorité pourra nous présenter une déclaration affirmant qu'un progrès satisfaisant a été accompli et qu'une association durable, solide et permanente entre le Gouvernement de la Grande-Bretagne et la Haute Autorité a été réalisée. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Bruins Slot.

M. Bruins Slot (Pays-Bas). — (*E*) Monsieur le Président, lors des discussions que nous avons eues au cours des deux dernières années sur l'institution de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, tant au sein de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe qu'en réunion jointe, il y a eu du côté britannique une double réaction. Je me rappelle deux discours, celui de M. Nutting et celui de M. Gordon Walker. Le premier peut se résumer comme suit : « Vous autres, les Six, tentez donc l'expérience. Nous n'y participerons pas, mais vous avez notre sympathie et, si vous réussissez, nous nous associerons à votre Communauté. » M. Gordon Walker disait en substance ceci : « Voyons, mes amis, ne faites pas cela. Vous n'êtes que des petits garçons et vous ne pouvez pas vous embarquer dans une entreprise de cette envergure sans l'Angleterre. Nous autres, Anglais, nous ne marchons pas; donc, restez tranquilles. » Je

crois que le discours de M. Gordon Walker trahissait une pointe d'irritation due au fait que les « six garçons » allaient tenter de faire quelque chose qu'il estimait, lui, impossible.

La déception que nous avons ressentie au fond de notre cœur en présence d'un refus à la fois aimable et bourru de la part de la Grande-Bretagne fut quelque peu atténuée par une promesse : « Si quelque chose de grave, de réellement grave, se produisait sur le vieux continent — et déjà nous savions que la Communauté du charbon et de l'acier serait, sous certains rapports, étroitement liée à la Communauté européenne de défense — alors, les troupes anglaises traverseraient la Manche pour aider à rétablir l'ordre, comme elles l'ont déjà fait en 1914 et en 1940. Donc, n'ayez pas peur; soyez assurés que l'Angleterre fera son devoir. »

C'est certain et il va de soi que nous ne nous attendons pas à autre chose. En de nombreuses occasions, la Grande-Bretagne nous a prouvé d'une façon admirable qu'elle savait faire son devoir. A l'heure actuelle, nous voyons des troupes anglaises cantonnées sur le continent, en vertu des engagements pris au sein de l'O. T. A. N.; et dès que la Communauté européenne du charbon et de l'acier a été constituée, le Gouvernement britannique a accredité une délégation auprès de la Haute Autorité. Cependant, peu de progrès ont été accomplis sur le plan institutionnel. L'association qui avait fait l'objet d'une discussion en 1952 n'a pas été réalisée. En décembre 1953, la Haute Autorité a fait au Gouvernement britannique une proposition de grande envergure afin d'aboutir à cette association. Je pense qu'on a beaucoup tardé; mais, quatre mois plus tard, le Gouvernement britannique répondait par une brève lettre qui disait simplement : « Venez à Londres, on en parlera. » Personnellement, cette lenteur me déçoit.

Dans la lettre du chef de la délégation britannique, il est dit qu'aux yeux du Gouvernement britannique la puissance et la capacité politiques et économiques de l'Europe occidentale constituent un sujet d'intérêt commun et pour la Grande-Bretagne et pour les membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Cette lettre nous apprend également qu'en conséquence, la politique du Gouvernement britannique a

tendu, dès l'institution de la Communauté, vers une association complète et durable entre le Royaume-Uni et la Communauté. Tout ce que nous pouvons faire aujourd'hui, c'est réitérer la déclaration qui a déjà été faite à maintes reprises et ajouter que, jusqu'ici, ce projet n'a pas encore été couronné de succès.

Nous savons tous que les membres de la Communauté du charbon et de l'acier désiraient non seulement que la Grande-Bretagne et les pays scandinaves s'associent à la Communauté, mais qu'ils en deviennent des membres effectifs. Cependant, le Royaume-Uni persiste à dire : « Nous ne pouvons pas le faire, parce que nous ne voulons pas abandonner une partie quelconque de notre souveraineté. » Pour l'instant, il nous faut accepter la situation telle qu'elle est, mais je dirais volontiers : Hâtez-vous de faire ce que vous êtes disposés à faire, c'est-à-dire de vous associer. Cela est nécessaire non seulement pour des raisons purement économiques, mais encore pour des raisons de politique générale.

Il nous faut également penser à toutes les conséquences qu'impliquent la Communauté de défense et l'intégration politique de l'Europe occidentale.

Je vous parlais, il y a un instant, d'une mise en commun de droits de souveraineté. Je sais bien que le Royaume-Uni n'y est pas disposé pour l'instant. Mais je suis un citoyen des Pays-Bas et il se peut que mes paroles évoquent, dans l'esprit des Britanniques ce qui, à leur sens, est un défaut des Néerlandais : c'est-à-dire offrir trop peu de chose et en demander trop. Je vous rappellerai cependant un épisode de notre histoire commune. Vers la fin du xvi^e siècle, les Etats-Généraux des Pays-Bas offrirent à la reine Elisabeth I^{re} d'Angleterre la souveraineté sur l'ensemble de leur territoire. Ils le firent parce que l'évolution historique de l'Europe était telle qu'ils avaient compris que les peuples libres de l'Europe devaient s'unir. Dans la lutte que nous menons contre les Etats totalitaires, nous devons également nous unir, même sur le plan institutionnel.

Offrir à une reine étrangère la souveraineté sur leur royaume n'était certes pas bien agréable aux Néerlandais; mais je ne crois pas que les Britanniques, qui se refusent aujourd'hui à

mettre en commun une partie de leur souveraineté, aient estimé à l'époque que ce que les Néerlandais leur offraient était trop peu de chose. Cependant, c'était une nécessité : l'histoire de Guillaume et de Mary, un siècle plus tard, l'a bien montré. Ils n'eurent, hélas! pas d'enfant et quelque chose d'essentiel disparut avec eux. La reine Elisabeth I^{re} n'accepta pas l'offre qui lui était faite : elle se contenta de nous envoyer le Duc de Leicester à la tête de quelques troupes britanniques. Dix ans plus tard, ils avaient tous disparu et le résultat final fut le désordre en Europe et une menace sur l'Angleterre.

Permettez-moi de citer un des grands historiens anglais des temps modernes; je veux parler de Toynbee. Suivant la théorie de ce savant, l'histoire n'est rien d'autre qu'un défi qu'on lance et qu'on relève, une sorte de revanche. L'essentiel est de découvrir le défi et d'y répondre d'une façon persuasive et du fond du cœur, même si cela ne nous paraît pas agréable à tous égards. Au cours de toute son histoire, l'Europe a lancé des défis à tous nos peuples. Ce n'est pas toujours le même défi et la réponse n'est pas toujours absolument la même. Je demande au peuple britannique de considérer attentivement le défi que lui lancent les temps modernes et de ne lui donner ni la réponse de 1914, ni celle de 1940, ni celle d'il y a quelques siècles, mais une réponse moderne. J'espère que le règne d'Elisabeth II verra s'accomplir ce vaste dessein. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Lannung.

M. Lannung (Danemark). — Monsieur le président, mesdames, messieurs, c'est avec un très vif intérêt que j'ai étudié le rapport annuel de la Haute Autorité qui contient un grand nombre de détails intéressants sur le fonctionnement de la Communauté pendant l'année écoulée.

Dans ce rapport, il y a lieu de citer notamment l'augmentation de 22 % des échanges de charbon à l'intérieur du marché commun, augmentation qui s'est produite simultanément avec un accroissement de 33 % des exportations de charbon vers les pays tiers.

En ce qui concerne le marché de l'acier, on a pu également constater une certaine augmentation des ventes à l'intérieur de la Communauté. Néanmoins, il faut reconnaître que les échanges intérieurs sont encore très limités, en comparaison avec la production totale du charbon et de l'acier des pays membres.

On pourrait encore féliciter la Haute Autorité de plusieurs autres résultats obtenus dans le courant de l'année passée, parmi lesquels l'emprunt américain, de 100 millions de dollars, semble le plus remarquable.

Pendant, monsieur le président, je vais me limiter à quelques remarques sur les questions suivantes qui, à mon avis, sont d'une très grande importance aussi pour les pays tiers :

En premier lieu, c'est avec une certaine appréhension que j'ai appris la décision de la Haute Autorité de maintenir les prix maxima du charbon et du coke pour la plus grande part de la production de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

Je ne cache pas que cette décision me paraît un peu surprenante, étant donné les difficultés actuelles de vente dans certains districts producteurs. Ces prix maxima qui, en pratique, servent en même temps de prix minima, sont sensiblement plus élevés que les prix d'importation du charbon américain en Europe.

Vu l'influence que cette fixation des prix exerce sur les prix d'exportation du charbon et du coke aux pays tiers, on attend dans mon pays, le Danemark, avec un très vif intérêt, la décision de la Cour de Justice de la Communauté européenne du charbon et de l'acier sur le recours présenté par le Gouvernement hollandais en vue d'obtenir la suppression des prix maxima.

Un deuxième point que je voudrais traiter est relatif au cartel européen pour l'exportation de l'acier, qui préoccupe beaucoup les pays tiers.

Comme vous le savez, avant l'établissement du marché commun, les pays tiers membres de l'O. E. C. E. et du G. A. T. T.

accordèrent aux pays membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier certaines dérogations aux obligations de ces pays vis-à-vis de ces organisations. La condition principale à cette concession de la part des pays tiers était, bien entendu, que le Traité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier fût respecté en tous points.

Le cartel d'exportation ayant fixé non seulement des prix minima, mais également des contingents d'exportation, il semble évident que ce cartel exerce une activité nettement en désaccord avec le Traité, par suite de l'influence qu'exercent les prix d'exportation sur le marché intérieur.

Dans ces conditions, nous serions heureux si la Haute Autorité pouvait préciser quelles mesures sont envisagées en vue de faire cesser toute activité du cartel contraire aux stipulations du Traité.

Quant à la collaboration de la Communauté européenne du charbon et de l'acier avec les pays tiers, il ressort du rapport de la Commission des affaires politiques de l'Assemblée Commune que, malheureusement, peu de progrès ont été réalisés au cours de l'année dernière.

Il est cependant indispensable, en vue de faciliter une collaboration avec les pays tiers, que le marché commun soit réalisé complètement et que les mesures nécessaires soient prises pour mettre fin aux activités des grands cartels contraires au Traité.

Pour ces raisons, je m'associe de tout cœur à la résolution votée hier soir par l'Assemblée Commune, dans laquelle cette Assemblée émet le vœu que désormais la Haute Autorité s'occupe activement de la question des cartels pour qu'il soit mis fin à des activités contraires au Traité.

Pour terminer, monsieur le président, j'indique que nous devons nous rendre compte — et je crois que nous sommes tous d'accord là-dessus — que la réalisation du marché commun, est un *experiment — a test case* — dont dépendent non seulement le développement de la production du charbon et de l'acier, mais plus encore le succès même de l'intégration européenne. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Triboulet.

M. Triboulet (France). — Monsieur le président, je voudrais formuler une très brève observation sur un des aspects mineurs du rapport qui nous est présenté par la Haute Autorité.

Je pourrais dire que je vais poser une question à M. le président de la Haute Autorité, si celui-ci n'avait déclaré, dans son excellent exposé de cet après-midi, que rien, dans cette communauté des six pays, n'est secret pour les autres. Et il ajoutait : Nous n'attendons pas que les questions nous soient posées; nous les devançons.

Dans ces conditions, je n'ose pas dire que je vais poser une question. Je me contenterai de dire que, dans cette maison de verre que M. le président de la Haute Autorité a eu bien raison d'instituer, il y a cependant certains dangers qui menacent et que chacun connaît.

Je voudrais donc brièvement signaler un de ces dangers et demander à M. le président de la Haute Autorité s'il est d'accord avec nous sur les méthodes propres à l'écartier.

Son rapport prouve, une fois encore, que la structure de la Communauté du charbon et de l'acier n'est pas assez démocratique; il nous paraît plus que jamais indispensable de donner des pouvoirs véritables à l'Assemblée Commune pour assurer l'avenir de la Communauté de charbon et de l'acier.

Jé sais bien que cette Communauté prévoit qu'il sera consacré 84 millions de francs français environ aux dépenses relatives à l'information, mais chacun sait que cela n'empêchera point les critiques et n'évitera pas que d'autres informations, en sens contraire, soient données.

Voici d'ailleurs l'anecdote qui est à l'origine de mon intervention d'aujourd'hui.

Ce matin, dans le train, j'ai eu l'occasion de lire un petit journal professionnel. Vous savez, mes chers collègues, qu'on nous adresse quantité de journaux professionnels. Celui dont je parle se borne généralement à la défense fiscale, dans un domaine

tout à fait étranger au charbon et à l'acier; dans son dernier numéro, il prenait violemment à partie la Haute Autorité. Et il la prenait à partie au sujet de ses dépenses de fonctionnement.

Voici la conclusion de cet article, qui m'est, d'ailleurs, apparue assez injuste :

« C'est avec juste raison, considérons-nous, que les parlementaires se sont élevés contre le fait que des fonds provenant pour une part de contributions françaises soient dilapidés au profit d'une minorité qui échappe au contrôle du Conseil de Ministres et des parlementaires. »

C'est là un état d'esprit dont il ne faut pas se dissimuler la gravité et qui pourrait, incontestablement, faire du tort à la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

Si je m'en rapporte à la tradition parlementaire française, je constate que, lorsque nous discutons au Parlement français le budget d'investissements, celui que nous appelons le budget de reconstruction et d'équipement des ministères — budget infiniment plus important, par les chiffres, que le budget de fonctionnement — le contrôle parlementaire est quelquefois plus rapide et moins méticuleux, mais qu'au contraire, lorsque nous arrivons au budget de fonctionnement d'un ministère, le contrôle se fait d'une façon extrêmement scrupuleuse, car il faut bien dire qu'en France, et aussi, je pense, dans d'autres Etats européens, l'opinion publique et les parlementaires sont très sensibles à tout abus dans ce domaine qui touche à la justice sociale.

Or, d'après l'état prévisionnel pour 1954-1955, le budget de fonctionnement de la Haute Autorité atteint environ deux milliards de francs, et il comporte, entre autres, des échelles de traitements, aux pages 35 à 39, ou des indemnités à la page 59, qui concernent un personnel en progression constante et qui correspondent à des normes très supérieures aux normes françaises et même, je le sais, à certaines normes d'autres institutions internationales.

Je ne dis pas qu'il y ait là un abus. Je suis persuadé que M. le président de la Haute Autorité pourra justifier ces traitements et ces emplois, mais je crois que la Haute Autorité aurait

tout à gagner à soumettre ce budget au contrôle et au vote parlementaire de l'Assemblée Commune.

M. le président de la Haute Autorité me dira sans doute que c'est aux six gouvernements de la Communauté qu'il appartient de proposer des modifications au Traité.

Je suis toutefois persuadé que son influence dans ce domaine est prédominante et je lui demande s'il est prêt, en vue de réaliser un progrès modeste mais certain des institutions européennes, à suggérer à ces six gouvernements les amendements nécessaires pour que l'Assemblée Commune puisse enfin jouer le rôle d'une véritable assemblée parlementaire. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Elmgren.

M. Elmgren (Suède). — (*E*) La Suède a suivi avec beaucoup d'intérêt l'évolution de la Communauté du charbon et de l'acier dès le début de ses activités. Cet intérêt est motivé par des raisons très naturelles, puisque la Suède est un des pays tiers de l'Europe dont les intérêts se trouvent directement affectés par l'institution de la Communauté. La Suède occupe une position importante dans l'exportation et l'importation des produits qui relèvent de la Communauté.

Je dirai qu'au début les activités de la Communauté n'ont pas touché directement les intérêts de la Suède. Les fluctuations du marché semblent avoir été provoquées, sous bien des rapports, par l'orientation du marché en général. Cela ne signifie pas pour autant que la Suède n'observera pas attentivement les changements qui peuvent intervenir à l'heure actuelle ou qui le pourraient à l'avenir en conséquence des mesures et des décisions prises par la Communauté.

La Suède a accueilli avec satisfaction la création de la Communauté du charbon et de l'acier en la considérant comme un lien appelé à renforcer la collaboration économique en Europe. C'est en partant de ce principe que, par notre participation aux décisions prises sur le plan international, nous avons accepté l'établissement de cette zone préférentielle que constitue à l'heure actuelle la Communauté. Cela nous a paru la bonne voie,

d'autant plus que la Communauté s'en engagée, tant en vertu du Traité lui-même que par des obligations internationales, à tenir compte dans une certaine mesure des intérêts des pays tiers.

La façon dont la Communauté remplit ces engagements généraux revêt une grande importance pour la Suède, compte tenu de la position adoptée par ce pays vis-à-vis de la Communauté. Cela est d'autant plus vrai que l'ouverture du marché des aciers spéciaux est fixée au 1^{er} juillet de cette année.

La Communauté représente le débouché traditionnel pour les aciers spéciaux suédois et l'établissement d'un marché commun pour ce produit constitue à nos yeux un facteur nouveau qui affecte directement les exportations suédoises, élément essentiel de notre économie. C'est pourquoi la Suède espère que les mesures prises à l'occasion de l'ouverture de ce marché ne nuiront pas à l'exportation traditionnelle de la Suède.

Au premier chef, notre intérêt se porte naturellement vers les décisions qui vont être prises quant aux tarifs douaniers; nous espérons que la Communauté décidera d'adopter des tarifs douaniers réduits et préviendra toute élévation des taxes douanières et frais analogues actuellement en vigueur. Cette question revêt une importance capitale pour mon pays; en effet, vu la modicité de ses tarifs douaniers pour le fer et l'acier et l'absence de restrictions quantitatives, la Suède offre un débouché intéressant aux industries de la Communauté. Une attitude raisonnable vis-à-vis de l'exportation traditionnelle des aciers spéciaux suédois vers le marché commun nous paraît répondre aux intérêts des deux parties, la Suède et la Communauté; ce sera une sorte de pierre de touche qui permettra de juger la manière dont la Communauté tient compte des intérêts des pays tiers. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Federspiel.

M. Federspiel (Danemark). — (*E*) Monsieur le président, il serait juste de dire qu'à l'heure où nous sommes, on ne sait pas exactement jusqu'à quel point l'existence du marché commun affecte l'expansion économique de l'Europe en général. On se souviendra que le Traité instituant la Communauté du charbon

et de l'acier a été élaboré à un moment de pénurie, du moins dans certains secteurs industriels relevant de la Communauté, qui semblait, à la lumière de la situation internationale de l'époque, revêtir un caractère permanent.

Toutefois, peu de temps après, la situation des marchés devait se modifier, d'une part en raison d'un relâchement de la tension internationale, d'autre part du fait de l'accroissement de la productivité en Europe occidentale. Au cours de l'année dernière, nous avons pu constater un excédent de production; en fait, la pénurie prévue au début a rapidement cédé la place à une conjoncture où l'offre a dépassé la demande. Il est difficile de savoir si l'intensification des échanges de charbon et d'acier, tant à l'intérieur de la Communauté que par l'exportation des pays membres à destination des autres pays de l'Europe occidentale, était due à cette évolution naturelle ou bien à l'activité déployée par la Haute Autorité, autrement dit, à la création du marché commun.

Du point de vue européen, il importe de noter qu'au cours de la même période les importations excessives de charbon en provenance des Etats-Unis ont diminué sensiblement, ce qui a permis de remédier à la pénurie de dollars.

Ces observations ne signifient pas que nous ne devons pas reconnaître les mérites de la Communauté du charbon et de l'acier et de la Haute Autorité. Mais la prudence exige que l'on n'attribue pas à la Communauté du charbon et de l'acier des résultats qui auraient pu intervenir, comme j'a laissé supposer, je crois, M. Chetwynd, il y a quelques instants, indépendamment de l'existence d'un marché commun.

Sous certains rapports, l'expansion du marché a eu d'heureux résultats, en ce sens qu'elle a donné le temps à la Haute Autorité de développer les activités qui lui sont assignées par le Traité, sans que des crises violentes soient venues bouleverser les progrès qu'elle a réalisés. Si nous considérons la situation sous cet angle, il nous faut bien convenir que ces progrès sont satisfaisants. L'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe considère la Communauté du charbon et de l'acier comme la première grande expérience de la politique unifiée de l'Europe. Du succès ou de l'échec de cette expérience dépendent bien des

choses; et un succès durable, même modeste, est plus précieux et infiniment plus souhaitable que des réussites immédiates et spectaculaires suivies d'un brusque déclin.

L'excellent rapport qui nous a été soumis contient des renseignements nombreux et détaillés que seuls des experts en la matière auraient pu, à mon avis, assimiler en un temps aussi bref que celui qui nous a été accordé pour nous préparer à ce débat. C'est pourquoi je souscris entièrement à la suggestion de M^{lle} Klompé qui estime qu'à ce stade nous autres, représentants des pays tiers, ne saurions entrer dans les détails. Je pense toutefois qu'il serait indiqué de reprendre le fil des arguments là où nous l'avons abandonné lors de la réunion jointe de l'année dernière.

Au cours de nos discussions de l'année dernière, nous avons souligné que, du point de vue de la coopération entre les six pays membres de la Communauté et les autres pays membres du Conseil de l'Europe, il importe essentiellement que la Haute Autorité observe strictement les dispositions du Traité, et cela non seulement à cause de ses fonctions économiques, mais aussi et peut-être même davantage à cause de son importance politique. Sur certains points, la politique envisagée en vertu du Traité manquait de précision, je pense notamment aux droits de la Haute Autorité d'intervenir dans les accords commerciaux conclus entre les gouvernements des pays membres et tierces parties. Nous pensons que cette question mérite l'attention constante de la Haute Autorité et que celle-ci devrait, en temps opportun, faire connaître sa politique à l'Assemblée Consultative qui constitue, somme toute, le cadre général de la politique européenne.

Je ne me cache pas que cela nécessitera des négociations ardues avec les gouvernements des six Etats membres, mais les pays tiers auraient certes intérêt à ce que ces négociations ne soient pas ajournées outre mesure. J'ai cru comprendre que ces vues avaient déjà été exprimées lors de la discussion qui s'est déroulée en automne dernier sur les relations de la Communauté du charbon et de l'acier avec les pays signataires du G. A. T. T.

On peut dire la même chose de l'harmonisation des tarifs douaniers sur laquelle nous avons reçu quelques renseignements

l'année dernière. J'aimerais savoir si la Haute Autorité peut nous indiquer les progrès qui ont été faits dans ce domaine.

Cependant, c'est la politique des prix qui éveille surtout l'intérêt des pays tiers. Dans ce domaine, nous nous heurtons — et nous admettons que la Haute Autorité se trouverait elle-même dans une situation délicate — au problème de l'équilibre des pouvoirs au sein de la Communauté du charbon et de l'acier. Il n'est pas certain que les intérêts des gouvernements, ceux des producteurs, ceux des consommateurs et ceux de la Haute Autorité dans l'exercice de ses fonctions soient identiques.

A ce propos, il conviendrait de souligner que l'intérêt de l'Europe, ou plutôt celui de l'industrie européenne, est de maintenir sa capacité de concurrence dans la structure économique actuelle. Il est possible que nous soyons témoins, et cela bien plus tôt que nous le pensons, d'une concurrence acharnée entre les grandes industries américaines et celles de l'Union soviétique. L'enquête effectuée par la Commission économique pour l'Europe nous montre le rythme de l'industrialisation de la Russie soviétique, et je ne doute pas non plus que, dans le proche avenir, nous assistions, sur le marché de l'offre, à une âpre concurrence entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, d'une part, et ceux de l'Europe dite occidentale, d'autre part. Pour soutenir cette concurrence, il convient que l'industrie manufacturière européenne s'arme en temps voulu, si nous ne voulons pas partager le triste sort des régions sous-développées ou, pour employer un terme qui est le résultat d'une erreur typographique que j'ai relevée dans l'un des documents qui nous ont été présentés, si nous ne voulons pas tomber dans « l'obsolescence »... Je m'excuse auprès de l'interprète.

La capacité de concurrence dans les industries manufacturières est essentiellement fonction des prix de revient. C'est pourquoi il nous faut attacher la plus grande importance à l'expansion des industries-clés, autrement dit celles du charbon et de l'acier. Au cours des échanges de vues extrêmement intéressants et utiles que la Commission économique de l'Assemblée Consultative a eus avec la Haute Autorité, nous avons tenu à sonder la Haute Autorité pour essayer de savoir dans quelle mesure elle s'efforcerait soit de stabiliser les prix, soit de les laisser — voire de

les y aider — s'établir d'eux-mêmes au gré du développement du marché mondial.

Nous comprenons parfaitement les raisons qui ont porté la Haute Autorité à donner des réponses prudentes; cependant, les intérêts de l'Europe, et plus particulièrement ceux des industries manufacturières en Europe, exigent que la Haute Autorité ne mette aucun frein aux tendances à la baisse des prix mondiaux pour les produits de base qu'elle contrôle. C'est le contrôle que la Haute Autorité peut exercer et qu'elle doit exercer en vertu du Traité sur la politique des prix des producteurs qui sera, en définitive, la pierre de touche du pouvoir qu'elle a dans ce domaine. A ce propos, les pays tiers, les pays membres du Conseil de l'Europe mais non membres de la Communauté des Six, doivent reconnaître avec quelque inquiétude que, jusqu'ici, la Haute Autorité n'a pas fait connaître son intention de prendre des mesures immédiates.

Les pays tiers constatent avec perplexité que la Haute Autorité continue à maintenir pour le charbon des prix maxima qui, si je comprends bien, sont supérieurs aux prix mondiaux. Les pays tiers aimeraient également savoir si le système des listes de prix officiels pour l'acier est suffisamment souple pour que la tendance à la baisse des prix de l'acier produise tout l'effet voulu sur les prix du marché intérieur et sur les prix à l'exportation.

Sur ces deux points, il importe essentiellement que la Haute Autorité définisse clairement sa position vis-à-vis des cartels dans les industries de base. Il va sans dire que personne ne sous-estime les difficultés politiques auxquelles se heurte la Haute Autorité; c'est bien pourquoi cette demande de précision des pays tiers s'adresse tout autant aux gouvernements des pays membres intéressés. Tant qu'une incertitude subsiste dans ce domaine, les industries manufacturières éprouveront de la difficulté à aligner leur politique de production sur le fonctionnement du marché commun. Il est d'intérêt vital pour l'industriel qu'il puisse prévoir à temps le développement probable de ses frais et parmi ces derniers, les prix — ou plutôt la politique des prix — de son fournisseur jouent un rôle important.

Le dernier point qui présente vraisemblablement de l'intérêt pour les pays tiers est la question de la discrimination, que nous

avons déjà eu l'occasion de discuter. A cet égard, la Haute Autorité nous a déjà assurés que toute discrimination sera évitée. En fait, il faut reconnaître que la situation actuelle du marché ne présente pas de danger de discrimination, mais l'orientation des marchés est en train de subir un revirement, je dirais même un revirement très net. En cas de pénurie soudaine, il est évident que les six pays seront exposés à de très fortes tentations. Et pour leur permettre de résister à ces tentations — nous savons qu'il est parfois bien difficile de ne pas y succomber — on aura besoin de beaucoup de bonne volonté de la part des pays consommateurs.

Certains autres pays établiront-ils une association plus ou moins étroite, en des termes bien définis, avec la Communauté du charbon et de l'acier? Ce n'est pas d'une importance capitale du point de vue de l'expansion de l'Europe dans son ensemble; ce qui importe, c'est que les contacts soient maintenus sur tous les échelons entre la Communauté, je veux dire la Haute Autorité, et ces autres pays. Dans les contacts de ce genre, il importe également de savoir à qui il appartient de prendre l'initiative et je crois que, dans le cas présent, elle doit venir naturellement de la Haute Autorité, et c'est bien ainsi que les choses se sont passées.

Je tiens à féliciter la Haute Autorité de l'initiative qu'elle a prise pour renforcer constamment les liens avec des pays non membres de la Communauté des Six et de la courtoisie qu'elle a témoignée vis-à-vis de ces pays en les renseignant sur d'importants développements qui ont été réalisés en Europe. L'un de ces contacts — ce n'est qu'un exemple, mais aux yeux du Conseil de l'Europe il revêt une grande importance — a été établi entre la Commission des questions économiques de l'Assemblée Consultative et la Haute Autorité, et j'aimerais souligner, comme je l'ai fait l'année dernière, combien j'apprécie la façon dont se déroulent nos consultations périodiques à Luxembourg. L'année dernière, j'ai exprimé l'espoir que le Conseil de l'Europe ne surcharge pas la Haute Autorité par des consultations inutiles. Je crois que nous avons tenu notre promesse. Mais je crois que nous devrions nous réunir au moins une fois par an et chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

Ayant fait ces remarques, je pense devoir conclure en félicitant la Haute Autorité du progrès dont elle parle dans le Deuxième Rapport général sur l'activité de la Communauté. L'Assemblée Consultative tient beaucoup à en être informée. Cette activité joue un grand rôle non seulement dans le secteur économique qui relève de la compétence de la Communauté, mais peut-être davantage encore sur le plan politique. C'est l'exemple des six pays et leur faculté de coopérer par le moyen de la Communauté et sous la direction de la Haute Autorité qui nous permettront d'avancer sur la voie qui mène à notre but final, une Europe unie.

Les obstacles que rencontre la Haute Autorité — et qui apparaissent très distinctement à qui sait lire entre les lignes du rapport — doivent nous servir de leçon. Ces obstacles surgiront encore, peut-être sous d'autres formes et certainement à des degrés différents dans chacune de ces entreprises aventureuses qui consistent à réunir les nations de l'Europe dans l'effort commun que nous déployons pour survivre en dépit des forces de destruction qui nous entourent. C'est pourquoi il serait déplacé d'insister outre mesure sur les observations critiques qu'il est, somme toute, de notre devoir de formuler dans un débat et que nous avons faites au sujet du rapport qui nous a été présenté. Ce serait manquer à notre devoir que de nous borner à considérer la Communauté du charbon et de l'acier comme un lit de roses. Notre appui n'aurait aucune valeur si nous ne le tempérons pas d'une nuance de critique sincère.

Ceci dit, je rends hommage à la Haute Autorité pour les travaux qu'elle a accomplis, comme nous le prouve son rapport, et qui représentent un pas en avant. Ce n'est pas un grand pas dans le sens absolu du terme, mais c'est un grand pas tout de même, si l'on tient compte des difficultés auxquelles la Haute Autorité a dû faire face. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La liste des orateurs inscrits est épuisée.

Les membres de la Haute Autorité ont demandé la parole.

La parole est à M. Jean Monnet, Président de la Haute Autorité.

M. Jean Monnet, *président de la Haute Autorité*. — M. Etzel va d'abord répondre aux questions qui touchent au marché commun, M. Spierenburg répondra à celles qui touchent aux relations entre la Communauté et les pays tiers, et je terminerai en parlant de l'association avec l'Angleterre.

M. le Président. — La parole est à M. Etzel.

M. Etzel, *vice-président de la Haute Autorité*. — (A) Monsieur le président, mesdames, messieurs, si la tâche m'est dévolue de répondre ici aux questions concernant le marché commun en tant que tel, je voudrais tout d'abord exprimer, au nom de la Haute Autorité, le plaisir que nous éprouvons à pouvoir parler, dans cette réunion jointe des deux Assemblées, de ces choses qui nous concernent tous en Europe, et à discuter les différents problèmes qui se posent.

Vos orateurs ont déjà dit que la Haute Autorité avait consigné l'essentiel des problèmes du marché commun dans des rapports circonstanciés et que vos commissions et l'Assemblée Commune avaient longuement exprimé leur avis sur ces rapports. Aussi puis-je sans doute me borner à répondre d'une façon générale aux questions qui ont été posées et, pour ce qui est des points précis, je me réfère aux chiffres qui figurent dans l'exposé que nous avons présenté par écrit.

Le problème essentiel qu'il s'agissait de résoudre, une fois engagés sur la voie que nous voulions suivre, était celui de la création du marché commun; c'était là un but à atteindre. L'un des premiers orateurs qui ont pris la parole dans la discussion a déjà montré que le but consiste à relever le niveau de vie par l'expansion de la production et l'accroissement de la consommation. Il n'est pas besoin de dire que pareil but ne pouvait être atteint du jour au lendemain. Le marché commun existe pour le charbon, le minerai et la ferraille depuis un an et demi; pour l'acier, il n'existe que depuis un an. Nous nous trouvons dans la période de transition que le Traité a fixée à cinq ans. Aussi n'en sommes-nous qu'au début de notre route en ce qui concerne la réalisation de nos désirs et l'accomplissement de nos tâches.

Au cours de la discussion, un des orateurs a demandé si le marché commun existait véritablement. Je crois pouvoir lui répondre par un « oui » catégorique. Tous ceux qui ont assisté aux discussions qui ont eu lieu pendant ces derniers dix jours, je veux parler des membres de l'Assemblée Commune de la Communauté du charbon et de l'acier, ont eu, je pense, le sentiment que j'ai déjà exprimé dans la réponse que je donnais lundi dernier. Dans cette discussion, notre joie ne résidait plus seulement dans le fait que nous étions réunis par une grande idée; notre joie — et peut-être était-elle encore plus grande — venait de ce que nous avons lutté, discuté, de ce que nous étions en présence de faits qui se prêtaient à de féconds échanges de vues; notre joie venait de ce que nous avons atteint des résultats positifs. La puissance de cette réalité me paraît au moins aussi importante que celle de la grande idée sur laquelle se fonde la collaboration européenne.

Les réalités que nous avons pu constater sont de trois ordres.

C'est tout d'abord la réalité des institutions communes : Assemblée Commune, Conseil de Ministres, Cour de Justice et Haute Autorité. La collaboration qui s'est établie entre ces institutions, l'existence de ces institutions, c'est là, me semble-t-il, un fait réel, un fait européen.

La deuxième réalité, c'est le fait que le marché commun du charbon, du minerai et de la ferraille existe depuis un an et demi.

La troisième réalité, c'est que depuis un an nous avons un marché commun de l'acier.

Nous avons institué ces marchés communs en créant, là encore, des réalités. Les droits de douane ont été supprimés, de même les restrictions quantitatives, une partie considérable des subventions et, dans une très large mesure, les discriminations.

Nous avons fait encore autre chose, mesdames et messieurs, quelque chose qu'il convient de considérer également comme une réalité : je veux parler de la grande place que nous avons faite à la liberté sur le marché commun. Pour la première fois depuis de nombreuses années, nous voyons à l'œuvre, dans cet espace qui nous est commun, la liberté en matière de fer et

d'acier. Nous n'avons plus de restrictions quantitatives dans ce domaine; nous n'avons plus non plus de restrictions quant aux prix.

Cette même liberté, nous l'avons dans le domaine de la ferraille, et nous l'avons aussi dans celui du minerai.

Même en ce qui concerne le charbon, nous constatons aujourd'hui qu'il règne une liberté plus grande qu'à l'époque où nous avons instauré le marché commun. Nous n'avons pas encore pu tenir compte, en si peu de temps, de tous les désirs exprimés par ceux qui souhaitent de plus forts échanges, une communauté plus serrée; mais cela n'a rien de surprenant. Plusieurs de vos orateurs ont d'ailleurs souligné ce fait.

Il me sera permis, dans cet ordre d'idées, de faire état de quelques chiffres. Il est indiscutable que, sur notre marché commun, les échanges ont accusé un sensible accroissement, et cela tant dans le secteur du charbon que dans celui de l'acier. Si nous comparons les années 1952 et 1953, nous notons que, pour le charbon, l'accroissement a été de 22 % et, pour l'acier, de 23 %. Si l'on s'en tient aux valeurs absolues, cela ne représente peut-être pas encore grand-chose, ainsi que l'a dit un de vos orateurs; il n'empêche que c'est déjà un progrès. Il s'agit d'un accroissement variant entre un cinquième et un quart des échanges; et cet accroissement a été réalisé en un an pour l'un de nos produits et en un an et demi pour l'autre. Je pense qu'il faut souligner ce fait, car il justifie notre optimisme, et je crois que cela est important.

Il est autre chose encore qui me paraît fort significatif : c'est que la création du marché commun n'a pas exercé d'influence néfaste sur la production. Certes, on a enregistré des oscillations, des fluctuations qui s'expliquent par les nécessités de l'adaptation. L'apparition de pareilles fluctuations était tout à fait naturelle : elles étaient nées de l'évolution de la conjoncture, et sur celle-ci nous n'avions évidemment pas de prise.

Mais si nous examinons aujourd'hui les résultats obtenus, nous éprouvons une vive satisfaction; en effet, il nous est donné de constater que la production charbonnière a légèrement augmenté et que la production d'acier n'a pas subi de régression notable. A l'heure actuelle, nous sommes même dans une situa-

tion réjouissante en ce que les aciéries de la Communauté accusent de nouveau un très bon niveau de production; au surplus, l'écoulement de cette production est assuré grâce aux commandes qui affluent, dépassant même en importance celles de l'année 1952.

On nous a posé ici une question : tout cela, a-t-on demandé, est-ce l'effet du marché commun, est-ce l'œuvre méritoire de la Haute Autorité ? N'est-ce pas plutôt l'expression de la situation générale ?

Mesdames, messieurs, nous ne sommes pas présomptueux au point d'affirmer que c'est à nous que revient le mérite de cette heureuse évolution. Tout d'abord, ce sont les effets du marché que nous observons ici. Mais le Traité — et nous sommes l'exécutif de ce Traité — a donné à ce marché un espace dans lequel il a pu réagir. Une fois que les difficultés inhérentes aux processus d'adaptation ont été surmontées, le marché est devenu ce qu'il est aujourd'hui. Notre tâche consistait à faire passer des marchés nationaux, limités en tant que tels, dans un marché commun partiellement intégré et à faire en sorte qu'il ne se produise pas de troubles notables. Je crois vraiment que le bilan que nous pouvons présenter ici est très satisfaisant; ce bilan montre en effet qu'il n'a surgi aucun trouble dans aucun domaine.

On a aussi demandé si l'effondrement des prix ne devait pas être considéré comme une des conséquences du marché commun. Je ne sais pas ce que l'on a voulu dire par ce terme d'effondrement des prix. Pour ma part, je dois dire que je n'ai constaté aucun effondrement des prix sur le marché commun. C'est une des tâches de la Communauté que d'abaisser les prix dans une mesure raisonnable et à condition que l'économie n'en soit pas troublée. Nous sommes fiers d'avoir pu obtenir, dans de larges domaines, des baisses de prix raisonnables. Il y a longtemps que nous n'avions plus vu baisser les prix du charbon. Dans le secteur de la ferraille, ces baisses de prix ont été importantes, le prix du minerai a également baissé et, pour ce qui est de la baisse des prix de l'acier, on ne saurait aucunement parler d'un effondrement des prix. Au contraire, vu la situation donnée, ces baisses étaient raisonnables et utiles.

D'aucuns ont demandé si nous avons bien en mains ce marché commun et si nous avons fait preuve, à l'endroit des cartels, de la fermeté nécessaire. On nous a priés de dire comment nous concevions la politique à suivre en face des cartels.

Nous avons déjà exposé notre conception devant d'Assemblée Commune; j'en tracerai néanmoins encore une fois les grandes lignes.

Le Traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier contient, en ses articles 65 et 66, des dispositions parfaitement claires sur la manière de traiter les ententes et concentrations. Peut-être est-il permis de dire — et nous l'avons fait plus d'une fois — que ces dispositions constituent la première loi européenne contre les cartels. C'est au sein de notre Communauté que, pour la première fois, de telles dispositions légales ont été établies à l'endroit des industries produisant des matières de base. On ne saurait s'attendre à voir — et je m'excuse de dire cela — appliquer en si peu de temps toutes ces décisions qui, ne l'oublions pas, revêtent une si grande importance économique pour les pays qu'elles concernent.

La Haute Autorité — permettez-moi de le répéter et de le souligner — est fermement décidée à exécuter en tout état de cause le mandat que le Traité lui a confié : à savoir ne pas tolérer les ententes interdites au sens du Traité. La Haute Autorité en a pris l'engagement et elle le tiendra.

Toutefois, la Haute Autorité ne saurait perdre de vue que la liquidation des formes d'organisation héritées du passé peut entraîner certaines conséquences d'ordre économique, et le paragraphe 12 de la Convention relative aux dispositions transitoires lui impose l'obligation, tout en observant les dispositions légales d'interdiction, de prendre des mesures de compensation destinées à limiter les préjudices qui en pourraient résulter. Or, cela représente un travail considérable.

Déjà au cours de la discussion qui s'est déroulée au sein de notre Assemblée Commune, nous avons fait remarquer que, dans certains pays qui ont une législation anticartels et aussi une jurisprudence étendue en la matière, il a fallu parfois plusieurs années pour atteindre le but que l'on s'était proposé. Quant à nous, qui travaillons depuis peu de temps à la solution de ces problèmes, nous avons accompli de vastes travaux pré-

paratoires qui nous donnent la possibilité de prendre déjà quelques premières décisions.

Ces premières décisions ont précisément été prises ces jours-ci. Nous avons pris à l'égard des grandes organisations de vente et de distribution centralisées, un certain nombre de décisions, sans leur donner, pour l'instant, le caractère de résolutions officielles. Mais nous avons dit aux organisations du bassin de la Ruhr que nous ne pouvions leur accorder les autorisations qu'elles avaient demandées. Nous avons dit la même chose au Comptoir de vente belge. Quant à l'organisation française d'importation, l'A. T. I. C., nous n'avons pas pu nous adresser directement à elle, parce que son activité se fonde sur des ordonnances légales françaises; en revanche, nous avons écrit au ministre français de l'Industrie pour lui signaler que ces ordonnances étaient en contradiction avec le Traité et pour le prier de se prêter à un échange de vues aux fins de la modification ou de l'abrogation de ces ordonnances. Nous avons même pris la décision d'examiner si l'activité de l'organisation de vente des Charbonnages de France était compatible avec le Traité ou non.

Voilà donc les principales décisions qui devront être appliquées dans la question des cartels. Nous nous sommes fixés à nous-mêmes des délais très courts à l'expiration desquels notre travail devra être suffisamment avancé pour que nous puissions prendre des résolutions. Je crois que c'est là, si l'on tient compte de ce que nous ne sommes à l'œuvre que depuis peu de temps, un travail important et significatif, et il me sera permis de souligner le fait que c'est la première fois que pareille réforme est entreprise sur le plan européen.

C'est pourquoi l'on ne peut pas, me semble-t-il, demander si nous avons bien réellement le marché en mains. Je tiens à déclarer très expressément que sur le marché commun la Haute Autorité jouit d'une très grande autorité et que l'on respecte les mesures qu'elle prend, à moins qu'on ne les estime contraires au droit, auquel cas on peut s'adresser à la Cour de Justice qui examinera si la décision en question est juste ou non. Mais il n'est jamais arrivé que le prestige de la Haute Autorité ait été entamé. Je crois donc pouvoir dire que notre attitude dans la question des ententes est parfaitement claire et sans équivoque.

Répondant à la question qui a été posée, je dirai que nous ne tolérerons pas les ententes interdites. Dans notre action, nous ferons le nécessaire, suivant la méthode empirique que le Traité nous impose, pour éviter tous troubles économiques d'une certaine gravité et pour empêcher que les mesures que nous prendrons aient de fâcheuses répercussions sur le plan social, de telle sorte que les milieux intéressés ne subissent pas de préjudices sensibles.

Je crois que ce sont là les principales questions qui ont été posées.

Peut-être conviendrait-il de traiter, à propos du problème des cartels, également celui des prix maxima. Eh ! oui, bien que sur le marché commun la situation de l'approvisionnement soit assez équilibrée, nous avons, pour cette fois encore, fixé des prix maxima pour deux bassins, mais pas pour toutes les qualités. C'est que nous avons pensé que, si nous ne le faisons pas, les prix maxima seraient fixés par les cartels; et si l'on vient dire que les cartels auraient fixé des prix inférieurs aux nôtres, c'est là une affirmation dont rien ne prouve l'exactitude, une conception dont on chercherait en vain le fondement théorique. Mais dans nos nouvelles décisions sur les prix maxima, nous avons fait en sorte que précisément dans un bassin pilote les prix témoins soient abaissés de 3 à 4 %. Je crois que c'est là un résultat hautement significatif.

Quant aux décisions sur les barèmes de prix en matière d'acier, que la Haute Autorité avait prises naguère au sens de l'article 60 du Traité, celles-ci n'ont rien à voir avec la question de la liberté des prix. Chaque producteur d'acier a le droit et la possibilité de fixer ses prix; il est simplement tenu de publier les prix qu'il a fixés sous sa propre responsabilité. A cet égard, la récente décision prise en application de l'article 60 a introduit une certaine élasticité. Cela signifie qu'il n'est pas besoin de publier un nouveau barème chaque fois qu'il s'est produit un léger écart; la publication n'est requise que lorsque les écarts, répartis sur les différentes qualités, dépassent 2,5 %. Mais également dans cette décision, nous avons respecté le principe de la liberté.

En résumé, je voudrais dire encore une fois ceci : Nous pensons que, dans de larges domaines, le marché commun est désormais une réalité. Nous pensons que nous avons parfaitement réussi à empêcher que des troubles surgissent dès les premiers pas que nous faisons. Nous pensons enfin que le caractère dynamique des mesures que nous avons prises et la forme dynamique du marché commun feront que la situation continuera à se développer favorablement. Nous croyons jouir de l'autorité qui nous permettra d'exécuter les mandats que le Traité nous a confiés et nous persévérons sur la voie dans laquelle nous avons été chargés de nous engager. C'est ce que je tenais à répéter à propos du problème du marché commun. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Spierenburg.

M. Spierenburg, *membre de la Haute Autorité.* — Monsieur le président, M. Lannung, si j'ai bien compris, a fait allusion, en ce qui concerne les cartels à l'exportation, à la dérogation que les parties contractantes, membres du G. A. T. T., ont accordée aux pays membres de la Communauté. Pour bien préciser ce point, je vais lire le texte de la dérogation :

« La Communauté s'est engagée à tenir compte des intérêts des pays tiers, tant comme consommateurs que comme fournisseurs de charbon et d'acier, à promouvoir le développement des échanges internationaux et à veiller au respect de limites équitables dans les prix pratiqués par ses producteurs sur les marchés extérieurs. »

Il n'est pas question dans ce texte de cartels d'exportation.

En ce qui concerne l'engagement de veiller au respect de limites équitables, nous pouvons constater aujourd'hui que les prix consentis à l'extérieur par nos exportateurs ne sont certainement pas plus élevés que les prix pratiqués sur le marché commun. Je crois donc que la Communauté a tenu ses engagements envers le G. A. T. T. en ce qui concerne les cartels à l'exportation, et je ne pourrais mieux faire que de répéter ce que le représentant de la Haute Autorité a déclaré au G. A. T. T. : « La Haute Autorité étudie ce problème dans le cadre de sa politique anticartels ». Et l'assurance — que je renouvelle ici — a

été donnée au G. A. T. T. que, si des accords n'étaient pas conformes au Traité, la Haute Autorité n'hésiterait pas à engager toute action en son pouvoir.

J'en arrive maintenant, à propos du G. A. T. T., à la question du développement des échanges internationaux, et je voudrais répondre ici aux observations de M. Elmgren, de M. Lannung et de M. Federspiel. Je commence par le marché commun des aciers spéciaux.

A la dernière réunion du G. A. T. T., je crois, la Haute Autorité, au nom de la Communauté, et autorisée par le Conseil de Ministres, a déclaré qu'avant l'ouverture du marché commun des aciers spéciaux, elle était disposée à entrer en négociations avec les pays tiers qui le désireraient.

Quand nous avons discuté les mesures que nous devons prendre dans la Communauté pour ouvrir le marché commun, étant donné qu'il ne nous restait pas assez de temps pour mener les négociations avec les pays tiers avant le 1^{er} mai, la Haute Autorité a proposé, et le Conseil de Ministres a décidé, dans l'intérêt des pays tiers et pour permettre des négociations utiles avec eux, de reporter jusqu'au 1^{er} juillet l'ouverture du marché commun.

Le Gouvernement autrichien a demandé à entrer en négociations avec la Communauté. Nous devons recevoir le 24 mai du Conseil de Ministres les instructions nécessaires et nous serons certainement prêts aussitôt après cette date à entrer en négociations avec l'Autriche, de même qu'avec d'autres pays, notamment avec la Suède si le Gouvernement suédois le désire.

En ce qui concerne les droits de douane à la périphérie de la Communauté, il faut bien comprendre d'abord que leur harmonisation est réglée par le paragraphe 15 de la Convention, qui tient compte des droits négociés dans le cadre du G. A. T. T.

Certes, certains pays membres de la Communauté avaient suspendu leurs droits; ils vont maintenant les rétablir à l'ouverture du marché commun. Mais il est clair que, dans les négociations qui auront pour objet d'abaisser éventuellement le niveau des droits conventionnels avant la fin de la période transitoire, seul

le niveau des droits négociés dans le G. A. T. T. peut entrer en ligne de compte.

Le Traité prévoit une harmonisation des droits. Je puis vous déclarer que nous sommes désireux d'examiner par voie de négociations la possibilité d'harmoniser ces droits en les alignant sur leur niveau le plus bas.

Mais, dans des négociations de ce genre, il y a deux parties et chacune, si elle a quelque chose à recevoir, doit avoir quelque chose à donner. Si la Communauté peut, à la suite de négociations, obtenir la diminution des droits de douane, elle peut d'autre part demander certaines assurances quant à la politique des prix des pays tiers, assurances nécessaires pour garantir une concurrence loyale vis-à-vis des industries de la Communauté.

Nous avons accepté nous-mêmes et nos industries ont accepté également de respecter certaines règles de concurrence. Il va de soi qu'à l'ouverture du marché commun des aciers spéciaux, qui constitue certainement un risque pour la Communauté et pour ses industries, nous devons, dans les négociations, demander à nos partenaires certaines assurances quant à leur politique des prix, notamment pour éviter le dumping sur le marché.

En ce qui concerne le développement des relations avec les pays tiers, l'exemple que je viens de donner permet de constater que la Haute Autorité désire certainement développer ses relations avec les pays tiers.

Si des problèmes se posent dans d'autres domaines, nous les examinons à Luxembourg avec des missions qui se trouvent sur place.

Nous sommes aussi désireux de développer par la voie empirique les négociations dans d'autres domaines. Je crois que, comme certains députés anglais l'ont dit, il faut agir empiriquement. Commençons d'abord par cette négociation portant sur les aciers spéciaux. M. Elmgren a dit que c'était là notre tâche. Je suis d'accord avec lui. Nous pourrions, après avoir obtenu un résultat, voir dans quel sens il convient de développer nos relations avec les pays tiers. Cependant, il faut être prudent et les développer progressivement.

M. Federspiel a posé deux questions : la politique des accords commerciaux est-elle devenue plus claire dans l'année courante et, d'autre part, la Haute Autorité poursuit-elle une politique des prix qui ne mette pas de frein dans une conjoncture en baisse ?

Je répondrai ceci : la Haute Autorité n'a pris aucune mesure de restriction pendant l'année courante, bien que, dans le domaine du charbon, il y ait eu une tendance très forte à la baisse et que des stocks très importants se trouvaient dans certains pays de la Communauté. D'autre part, dans le domaine de l'acier, nous n'avons pris non plus aucune mesure et nous ne sommes intervenus, dans aucun cas, dans les accords commerciaux conclus avec les pays tiers.

M. Federspiel s'est aussi préoccupé de la question de la pénurie, bien que, je crois, cette hypothèse ne soit pas actuellement à redouter.

Cette question a été étudiée avec les pays membres de l'O. E. C. E. On a pu constater que les engagements contractés par les pays membres de la Communauté sont parfaitement compatibles avec les obligations qu'ils ont prises dans le cadre de l'O. E. C. E.

Je crois, monsieur le président, avoir répondu ainsi aux questions qui m'ont été posées. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. le président de la Haute Autorité.

M. Jean Monnet, président de la Haute Autorité. — Monsieur le président, mesdames, messieurs, je voudrais d'abord, très rapidement répondre à une question posée par un orateur, actuellement absent de cette salle, sur le point de savoir si la Haute Autorité est disposée à proposer une modification au Traité en ce qui concerne le contrôle de ses dépenses.

Ce n'est pas une question qui normalement intéresse cette Assemblée; mais, puisqu'elle a été posée, je vais y répondre.

Le Traité y répond d'ailleurs lui-même, car il prévoit que le Traité peut être modifié après la fin de la période transitoire, c'est-à-dire après cinq ans. Il ne m'est donc pas possible de faire la proposition qui m'était suggérée.

Je voudrais ajouter, pour l'information des membres de cette Assemblée qui ne font pas partie de l'Assemblée Commune, que les dépenses de la Haute Autorité et des diverses institutions de la Communauté sont rendues publiques probablement avec plus de diligence et d'une manière plus complète que dans n'importe quelle institution d'aucun de nos pays.

Il suffit, pour s'en convaincre, de consulter le rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice écoulé, ainsi que les rapports que nous rédigeons, en cours d'exercice, sur les dépenses effectuées pendant le premier semestre sur le budget en cours.

Je vais m'adresser maintenant à MM. Brooman-White et Chetwynd qui, tous deux, ont parlé de l'association de la Communauté du charbon et de l'acier avec l'Angleterre.

Il n'y a aucun doute dans l'esprit de la Haute Autorité, de l'Assemblée Commune et certainement de la présente Assemblée : de l'ensemble des relations de la Communauté avec les pays qui n'en sont pas membres, la question la plus importante et la plus actuelle est de savoir si nous ferons, et comment nous la réaliserons, une association entre la Communauté du charbon et de l'acier et la Grande-Bretagne.

Nous nous rendrons prochainement à Londres, certains de mes collègues et moi-même, pour répondre à l'invitation du Gouvernement britannique.

M. Chetwynd a énoncé une série de difficultés, et aucun membre de cette Assemblée ne peut maintenant ignorer, s'il avait quelque doute à cet égard, les obstacles qui nous attendent à notre arrivée en Angleterre.

Nous aurons à faire face, a dit M. Chetwynd, à la méconnaissance, à l'ignorance de la population en ce qui concerne l'activité de la Communauté du charbon et de l'acier. Il nous a prévenus aussi qu'en Angleterre, comme ailleurs du reste, les industriels ne veulent pas changer leurs habitudes et que, par conséquent, nous devons trouver une forme d'association qui, tout en demeurant une association, ne modifie pas ces habitudes. Il nous a dit que nous nous heurterons à cette idée que de Luxembourg des décisions pourraient être prises qui fermeraient des usines ou des mines. Il a ajouté enfin que la protection tari-

faire était une nécessité et que son pays devait se défendre contre le dumping que la Communauté pourrait éventuellement y pratiquer.

Certaines des difficultés auxquelles nous allons nous heurter, j'en conviens, sont réelles. Il est certain que l'ignorance de l'opinion publique anglaise sur la Communauté du charbon et de l'acier constitue une difficulté majeure quand il s'agit, pour un gouvernement démocratique, de prendre des décisions.

La difficulté pour l'industrie d'accepter un changement est également considérable. Nous l'éprouvons, nous aussi, tous les jours; mais nous avons l'avantage, je dois le dire, que pour nos six pays le Traité existe et que, par conséquent, les changements sont en cours du fait même du Traité, tandis qu'il vous faudra convaincre l'industrie anglaise avant d'envisager des arrangements avec la Communauté.

Mais, voyez-vous, nous avons toujours pensé que nous n'arriverions pas à un accord avec l'Angleterre, comme vous le dites, simplement par un acte de foi. Non! nous avons toujours pensé qu'il était nécessaire que la Communauté fasse ses preuves.

Nous ne nous faisons aucune illusion sur le moment auquel cette association pourra prendre enfin une forme complète. Et si certains ont pensé qu'il y avait eu — et on nous l'a reproché — une certaine lenteur de la part de la Haute Autorité à faire une proposition au Gouvernement britannique, la raison en est que nous voulions donner le temps à la réalité de se manifester. Nous voulions, par la création du marché commun, par l'action que nous poursuivons dans les différents domaines qu'ont traités MM. Etzel et Spierenburg, pouvoir prouver au Gouvernement et à l'industrie britanniques que le système était bon, qu'il vivait, qu'il y avait non pas seulement des objectifs généraux et lointains, mais une réalité pratique et que cette réalité pratique servait bien les intérêts de la Communauté, non pas seulement ceux des producteurs, mais aussi ceux des consommateurs et des travailleurs.

Je pense que désormais — et vous avez raison — ce qui est important, c'est que les milieux britanniques se rendent compte de ce que, je crois, nous avons maintenant prouvé à nos propres populations, c'est-à-dire que la Communauté apporte des avan-

tages à ceux qui en font partie, qu'elle fonctionne, qu'elle devient, qu'elle est une réalité.

C'est d'ailleurs parce que le Gouvernement britannique et les intérêts britanniques se rendent compte de ce que nous sommes devenus cette réalité, ainsi que vous le disiez vous-même tout à l'heure, une puissance qu'on ne peut pas ignorer et avec laquelle il faut traiter, c'est parce que vous acceptez maintenant cette réalité que vous êtes prêts à rechercher le commencement d'association.

Je dis « le commencement » à dessein parce que je crois bien connaître votre pays, que j'admire. Je sais que ce n'est pas sur des hypothèses que l'opinion anglaise et les décisions du Gouvernement britannique se formulent, c'est sur les faits. Mais j'ai toujours pensé et je pense que vous avez une grande vertu, celle de reconnaître les faits et de vous y adapter.

Le moment est venu, je crois, de commencer cette adaptation. Vous avez dit que nous allions nous trouver en face de négociations très difficiles et très longues. Nous y sommes prêts. Nous nous y attendons. Et nous sommes aussi certains que nous aboutirons à quelque chose; cela pour deux raisons.

D'abord, je crois que, comme vous l'avez dit, le Gouvernement anglais et vous-mêmes êtes conscients de l'importance de l'effort d'unification de l'Europe dont nous sommes la première manifestation et que vous voulez, sinon y participer, du moins vous y associer. L'autre raison est celle que je viens d'indiquer, c'est-à-dire que vous avez maintenant reconnu la réalité de la Communauté.

Nos négociations vont commencer. Elles dureront. Mais si vous voulez bien éliminer, les unes après les autres, les difficultés que vous nous avez indiquées et qui sont beaucoup plus, je me permets de le dire, dans l'esprit que dans la réalité, je suis persuadé que nos efforts ne seront pas vains.

Si, en effet, les industries ne veulent pas changer, lorsque vous leur aurez montré que la réalité de la Communauté aidera à bâtir un avenir meilleur, elles seront prêtes à faire certains pas et à entrer dans cette voie de l'association.

Quant à l'idée que nous pourrions, de Luxembourg, fermer par décisions des usines ou des mines, je me permets de dire que c'est un fantôme.

Pour ce qui est des tarifs, c'est précisément une des règles essentielles de la Communauté de prendre des mesures pour empêcher les dumpings et les discriminations que vous semblez craindre.

Les difficultés les plus réelles ne résident donc pas dans les faits, mais dans la crainte du changement. C'est là leur fondement même. Mais j'espère que la preuve que la Communauté a donnée maintenant de sa réalité et de sa vie permettra finalement de les surmonter.

Vous avez dit que, dans la lettre que nous avons envoyée au Gouvernement britannique, nous avons demandé *a full membership*. Non! au contraire, et la lettre le dit expressément. Nous savons très bien que le Gouvernement britannique ne veut pas abandonner une partie de sa souveraineté. Nous nous sommes précisément efforcés, dans cette lettre, d'aller aussi loin que possible pour trouver une forme d'action qui ne soit pas nécessairement commandée par un abandon de souveraineté. Nous avons explicitement parlé d'une option. Lorsque, par exemple, le Gouvernement britannique voudrait prendre, dans certains domaines, une décision, il nous donnerait l'option d'en discuter avec lui et de voir si nous pouvons suivre la même voie, et *vice versa*.

Mais nous pensons que, dans cette association, il y a un but lointain, politique et économique. Quelles que soient les ressources en charbon, celles de l'Angleterre ou celles du continent — c'est la même chose — nous aurons à faire face à des difficultés considérables dans un avenir prochain. Le pétrole, le mazout, les formes d'énergie nouvelles créent pour l'avenir du charbon des conditions qui peuvent entraîner d'immenses difficultés si l'on n'envisage pas à l'avance les mesures qu'il convient de prendre.

Cet avenir nous est commun et cette association et ces consultations peuvent aider à résoudre un problème qui, autrement, deviendrait infiniment plus difficile pour vous et pour nous.

Nous pensons que les consultations que nous pourrions avoir et les développements que nous pourrions, les uns et les autres, donner à notre sidérurgie seraient susceptibles d'avoir, sur les prix de revient et sur les possibilités de développement économique, une très grande importance.

Mais nous estimons que cette association est également importante parce qu'elle constituera le commencement d'un lien direct entre le continent qui s'unit et la Grande-Bretagne.

M. Bruins Slot a dit tout à l'heure : « *History is the problem of a challenge and the answer to it.* » Nous pensons que le « challenge » à l'Europe est en face de nous, que nos marchés restreints, enfermés dans nos frontières, qui se sont opposés dans le passé, représentent précisément le « challenge » auquel il nous faut répondre.

Ce que la Communauté du charbon et de l'acier réalise, c'est-à-dire l'élimination progressive des barrières, la création d'institutions communes et l'application aux hommes de règles communes, est le commencement de la réponse à ce « challenge » qui touche le destin de tous nos pays d'Europe.

Nous pensons que, dans ce développement européen qui, nous le croyons et nous le souhaitons, doit aller dans le sens de l'unité des populations d'Europe, l'association de l'Angleterre et l'association ou la participation d'autres pays d'Europe est indispensable.

Pour ce faire, en ce qui concerne l'Angleterre tout au moins, nous sommes convaincus que nous ne pouvons aller que pas à pas. Mais ce premier pas est capital, car une fois que nous aurons créé entre vous et nous cette association, qu'autour de la table de conférence nous aurons pu examiner les problèmes, alors j'espère et je crois que la réalité des choses, l'intérêt et la réussite de notre propre entreprise vous mèneront plus loin, progressivement, jusqu'au jour où des formes finales auront pu être établies.

C'est dans cet esprit que mes collègues et moi, nous irons à Londres. Nous sommes convaincus que nous réussirons, en surmontant les difficultés que vous indiquez et auxquelles nous nous attendons.

Je voudrais dire pour terminer que, si l'Angleterre est importante en Europe et si nous attachons à notre association avec ce pays un très grand prix, l'Angleterre n'est toutefois pas seule en Europe. Il y a d'autres pays, dont certains, ce soir, par la voix de leurs représentants, se sont fait entendre.

Nous souhaitons vivement que nos liens avec d'autres pays d'Europe s'étendent et se développent.

Dans l'allocution que j'ai prononcée devant vous ce soir, j'ai dit : Il nous semble que le moment est maintenant venu où les autres pays d'Europe peuvent, sur la base de la réalité qu'est devenue la Communauté charbon-acier, se poser la question de savoir s'il ne leur est pas possible de prendre une part plus directe et plus concrète à la création de l'unité européenne.

Une réunion comme celle d'aujourd'hui est importante, monsieur le président. Elle l'est, parce que, ainsi que M. Federspiel l'a dit, nous pouvons, face à face, nous faire des critiques. Il en a énoncé quelques-unes. Je ne veux pas, pour ma part, faire de critique aux pays qui ne font pas partie de la Communauté, mais je désire faire appel à eux et leur dire qu'il n'est pas suffisant de regarder l'effort que nous faisons pour construire l'Europe, il n'est pas suffisant de faire certaines observations techniques, très naturellement inspirées de l'intérêt de celui qui parle. Quelque chose est plus grand que cela et va au-delà : c'est la situation dans laquelle tous les pays d'Europe se trouvent aujourd'hui par rapport au monde.

Nous faisons un effort, et la Communauté du charbon et de l'acier n'est pas faite pour les six pays seulement. M. Wehner l'a dit l'autre jour très justement : nous ne sommes pas l'Europe, nous n'avons pas la prétention de limiter, ni la Communauté du charbon et de l'acier, ni l'Europe que nous construisons, aux limites géographiques des six pays.

Au contraire, nous avons l'ambition de donner aux peuples d'Europe une méthode — je ne parle pas d'un idéal — qui permette enfin d'éliminer les barrières qui, en séparant les peuples d'Europe depuis si longtemps, ont amené les désastres que nous avons tous connus.

Nous avons réalisé maintenant cette communauté, M. Etzel vous en a donné les détails techniques et les rapports qui ont été

discutés l'ont amplement démontré. La réalité est que la Communauté du charbon et de l'acier vit, non seulement dans le charbon et dans l'acier, mais dans ses institutions, c'est-à-dire que, pour la première fois, nous voyons enfin six pays qui ont consenti à abandonner une partie de cette souveraineté qui, dans le passé, a opposé les peuples d'Europe, a amené les catastrophes que nous avons connues. Ils ont accepté d'abandonner quelque chose.

Nous ne ferons pas d'Europe sans abandonner quelque chose. Ce n'est pas seulement avec une coopération et des promesses que nous y arriverons, mais en abandonnant, de nous-mêmes, quelque chose pour le bien commun.

Je veux terminer, monsieur le président, sur cet appel, et j'espère que l'année prochaine, quand cette Assemblée se réunira, non seulement nous aurons fait enfin le commencement de cette association avec l'Angleterre, mais aussi que, parmi les pays qui actuellement ne font pas partie de la Communauté, nous en aurons vu se lever pour venir se joindre à nous. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président. — Par ces importantes et intéressantes paroles de M. le Président Monnet, qui contiennent une espérance, un souhait et un appel, et en nous associant à l'expression de ces sentiments, nous pouvons clore dignement cet échange de vues entre les deux Assemblées.

Je déclare donc close la réunion jointe des membres des deux Assemblées.

Je rappelle aux membres de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe que cette Assemblée est convoquée pour demain, vendredi, à 15 heures; je rappelle de même aux membres de l'Assemblée Commune que leur prochaine séance aura également lieu demain, vendredi, à 21 heures.

La séance est levée.

La séance est levée à 23 h. 15.

TABLE NOMINATIVE

BROOMAN-WHITE, Richard (Royaume-Uni) (Représentant à l'Ass. Cons.):

Marché commun, 30.

Prêt du Gouvernement des États-Unis, 31-32.

Relations avec la Grande-Bretagne, 29, 30, 32.

BRUINS SLOT, J.-A.-H.-J.-S. (Pays-Bas) (Représentant à l'Ass. Com.):

Négociations entre la Haute Autorité et le Gouvernement britannique, 44.

Relations avec la Grande-Bretagne, 43-45.

CHETWYND, George (Royaume-Uni) (Représentant à l'Ass. Cons.):

Cartels, 38-39.

Marché commun, 37-39.

Négociations entre la Haute Autorité et le Gouvernement britannique, 35-43.

Relations avec la Grande-Bretagne, 32-34.

Tarifs, 36.

DE GASPERI, Alcide (Italie) (Président de l'Assemblée Commune):

Préside la séance, 29.

ELMGREN, Bengt (Suède) (Représentant à l'Ass. Cons.):

Marché commun, 51.

Tarifs, 52.

ETZEL, Franz (Vice-Président de la Haute Autorité):

Cartels, 62-65.

Marché commun, 59-62.

Prix, 62, 65.

FEDERSPIEL, Per (Danemark) (Représentant à l'Ass. Cons.):

Marché commun, 52-53.

Prix, 54-55-56.

Relations avec le Conseil de l'Europe, 57.

Relations avec les pays tiers, 54, 57.

- KLOMPÉ, Margaretha-A.-M.** (Pays-Bas) (Représentant à l'Ass. Com. et à l'Ass. Cons.):
L'Autriche et la Communauté européenne du charbon et de l'acier, 16-17.
Edification de l'Europe, 13-14, 19-20.
Relations avec le Conseil de l'Europe, 17-19.
Relations avec la Grande-Bretagne, 14-15.
Relations avec les pays tiers, 17.
- LANNUNG, Hermod** (Danemark) (Représentant à l'Ass. Cons.):
Accroissement des échanges commerciaux, 46.
Cartels, 47.
Marché commun, 48.
Prêt du Gouvernement des États-Unis, 47.
Relations avec les pays tiers, 47-48.
- MOLLET, Guy** (France) (Président de l'Assemblée Consultative):
Préside la séance, 7.
Organisation de la deuxième Réunion jointe, 7-8.
- MONNET, Jean** (Président de la Haute Autorité):
Activité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, 10.
Dépenses des Institutions de la Communauté, 69.
Edification de l'Europe, 12.
Marché commun, 10.
Négociations entre la Haute Autorité et le Gouvernement britannique, 9, 72-74.
Prêt du Gouvernement des États-Unis, 11.
Relations avec le Conseil de l'Europe, 8-9.
Relations avec la Grande-Bretagne, 70-74.
Relations avec les pays tiers, 9-10, 75.
- POHER, Alain** (France) (Représentant à l'Ass. Com.):
Activité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, 20 à 27.
Cartels, 24, 27.
Marché commun, 22.
Problèmes sociaux, 25-26.
- SPIERENBURG, Dirk-P.** (Membre de la Haute Autorité):
Cartels, 66.
Marché commun, 67.
Prix, 68.
Relations avec l'Autriche, 67.
Relations avec les pays tiers, 68.
Tarifs, 67.
- TRIBOULET, Raymond** (France) (Représentant à l'Ass. Cons.):
Budget de la Haute Autorité, 49-50.
Pouvoirs de l'Assemblée Commune, 49.

TABLE ANALYTIQUE

A

ACCROISSEMENT DES ÉCHANGES COMMERCIAUX :

Intervention de :

M. Hermod Lannung, 46.

ACTIVITÉS DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER.

Interventions de :

M. Jean Monnet, Président de la Haute Autorité, 10.

M. Alain Poher, 20-27.

L'AUTRICHE ET LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER.

Interventions de :

M^{lle} Margaretha-A.-M. Klompé, 16-17.

M. Dirk-P. Spierenburg, Membre de la Haute Autorité, 67.

C

CARTELS.

Interventions de :

M. Alain Poher, 24-27.

M. George Chetwynd, 38-39.

M. Hermod Lannung, 47.

M. Per Federspiel, 54.

M. Franz Etzel, Vice-Président de la Haute Autorité, 62-65.

M. Dirk-P. Spierenburg, Membre de la Haute Autorité, 66.

D

DÉPENSES DES INSTITUTIONS DE LA COMMUNAUTÉ.

Interventions de :

M. Raymond Triboulet, 49-50.

M. Jean Monnet, Président de la Haute Autorité, 69.

E

EUROPE (unification, avenir).

Interventions de :

M. Jean Monnet, Président de la Haute Autorité, 12.

M^{lle} Margaretha-A.-M. Klompé, 13, 14, 19, 20.

M

MARCHÉ COMMUN.

Interventions de :

- M. Jean Monnet, Président de la Haute Autorité, 10.
- M^{lle} Margaretha-A.-M. Klompé, 13, 14.
- M. Alain Poher, 22.
- M. Richard Brooman-White, 30.
- M. George Chetwynd, 37-39.
- M. Hermod Lannung, 48.
- M. Bengt Elmgren, 51.
- M. Per Federspiel, 52-53.
- M. Franz Etzel, Vice-Président de la Haute Autorité, 59-62.
- M. Dirk-P. Spierenburg, Membre de la Haute Autorité, 67.

N

NÉGOCIATIONS ENTRE LA HAUTE AUTORITÉ ET LE GOUVERNEMENT BRITANNIQUE.

Interventions de :

- M. George Chetwynd, 35-43.
- M. J.-A.-H.-J.-S. Bruins Slot, 44.
- M. Jean Monnet, Président de la Haute Autorité, 9, 72-74.

P

POUVOIRS DE L'ASSEMBLÉE COMMUNE.

Intervention de :

- M. Raymond Triboulet, 49.

PRÊT DU GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS.

Interventions de :

- M. Jean Monnet, Président de la Haute Autorité, 11.
- M. Richard Brooman-White, 31-32.
- M. Hermod Lannung, 47.

PRIX.

Interventions de :

- M. Per Federspiel, 54, 55, 56.
- M. Franz Etzel, Vice-Président de la Haute Autorité, 62, 65.
- M. Dirk-P. Spierenburg, Membre de la Haute Autorité, 68.

PROBLÈMES SOCIAUX.

Intervention de :

- M. Alain Poher, 25-26.

R

RELATIONS AVEC LA GRANDE-BRETAGNE.

Interventions de :

- M^{lle} Margaretha-A.-M. Klompé, 14-15.
- M. Richard Brooman-White, 29, 30, 32.
- M. George Chetwynd, 32-34.
- M. J.-A.-H.-J.-S. Bruins Slot, 43-45.
- M. Jean Monnet, Président de la Haute Autorité, 70-74.

RELATIONS AVEC LES PAYS TIERS.

Interventions de :

- M. Jean Monnet, Président de la Haute Autorité, 9-10, 75.
- M^{lle} Margaretha-A.-M. Klompé, 17.
- M. Hermod Lannung, 47-48.
- M. Per Federspiel, 54, 57.
- M. Dirk-P. Spierenburg, Membre de la Haute Autorité, 68.

RELATIONS AVEC LE CONSEIL DE L'EUROPE.

Interventions de :

- M. Jean Monnet, Président de la Haute Autorité, 8-9.
- M^{lle} Margaretha-A.-M. Klompé, 17-19.
- M. Per Federspiel, 57.

T

TARIFS.

Interventions de :

- M. George Chetwynd, 36.
- M. Bengt Elmgren, 52.
- M. Dirk-P. Spierenburg, Membre de la Haute Autorité, 67.